

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

Annexe au procès-verbal de la séance du 20 novembre 1975.

## AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires culturelles (1), sur le projet de loi de finances pour 1976, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME II

Fascicule I.

### RELATIONS CULTURELLES ET COOPERATION

Relations culturelles, scientifiques et techniques.

Par M. Jacques HĀBERT,

Sénateur.

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean de Bagneux, président ; Georges Lamousse, Adolphe Chauvin, Henri Caillavet, Jean Fleury, vice-présidents ; Claudius Delorme, Maurice Vérillon, Jacques Habert, Mme Catherine Lagatu, secrétaires ; MM. Clément Balestra, René Billères, Jean-Pierre Blanc, Jacques Bordeneuve, Pierre Brun, Jacques Carat, Georges Cogniot, Jean Collery, Georges Constant, Raymond Courrière, Mme Suzanne Crémieux, MM. Charles Durand, Hubert Durand, François Duval, Mme Hélène Edeline, MM. Léon Eeckhoutte, Charles Ferrant, Louis de la Forest, Roger Houdet, Adrien Laplace, Arthur Lavy, Jean Legaret, Klébert Malécot, André Messenger, Paul Minot, Michel Miroudot, Roger Moreau, Pouvanaa Oopa Tetuaapua, Sosefo Makape Papilio, Guy Pascaud, Pierre Petit, Fernand Poignant, Victor Provo, Roland Ruet, René Tinant.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5<sup>e</sup> législ.) : 1880 et annexe, 1916 (tomes I à III et annexe 1), 1917 (tome I), 1918 (tome II) et in-8° 360.

Sénat : 61 et 62 (tomes I, II et III, annexes 1 et 5) (1975-1976).

Loi de finances. — Affaires étrangères - Relations culturelles internationales.

## SOMMAIRE

	Pages.
<b>Introduction</b> .....	5
<b>PREMIÈRE PARTIE. — Les moyens de la politique des relations culturelles, scientifiques et techniques</b> .....	7
<b>I. — Le projet de budget de la D. G. R. C. S. T.</b> .....	7
<b>A. — Valeur des crédits</b> .....	8
<b>B. — Dépenses ordinaires</b> .....	9
1° Répartition par secteurs.....	9
a) Les services culturels.....	9
b) La diffusion et les échanges.....	9
c) Les relations scientifiques.....	10
d) La coopération .....	10
2° Répartition géographique .....	11
<b>C. — Dépenses en capital</b> .....	12
<b>II. — Les moyens d'action</b> .....	13
<b>A. — Les personnels</b> .....	13
1° Personnels de diffusion.....	14
2° Personnels en coopération.....	15
a) Effectifs .....	15
b) Enseignants .....	16
c) Coopérants techniques .....	17
3° Remarques .....	17
<b>B. — Les établissements français à l'étranger</b> .....	19
1° L'enseignement français .....	19
a) Position du Gouvernement.....	19
b) Grandes lignes de notre politique.....	21
c) Les mesures prises dans le budget de 1976.....	22
2° Nature des établissements d'enseignement.....	23
a) Relevant directement de la D. G. R. C. S. T. ....	23
b) Gérés par des organismes subventionnés.....	26
c) Privés auxquels le Ministère des Affaires étrangères apporte son concours.....	28
d) Gérés par des associations de parents d'élèves.....	31
e) Privés et religieux.....	37
3° Problèmes de l'enseignement français à l'étranger.....	38
a) Les taux de la scolarité.....	39
b) Le manque de personnel.....	40
c) La participation insuffisante de l'Etat.....	41

	Pages
C. — Les supports de l'action culturelle.....	43
1° Le livre .....	43
a) Un transfert de compétences.....	43
b) La diffusion gratuite.....	44
2° La radiodiffusion et la télévision.....	45
a) Les émissions sur ondes courtes.....	46
b) Les envois de programmes.....	49
c) Les perspectives de la télévision.....	50
D. — Les bourses d'étude et les stages.....	52
1° Boursiers étrangers en France.....	52
a) Effectifs et répartition.....	52
b) Taux des bourses.....	53
2° Boursiers français à l'étranger.....	53
a) Chiffres .....	53
b) Problèmes particuliers des jeunes Français à l'étranger.....	54
<b>DEUXIÈME PARTIE. — Grandes orientations de la politique culturelle et de coopération .....</b>	<b>55</b>
<b>I. — La francophonie .....</b>	<b>55</b>
<b>A. — Les organes de la francophonie.....</b>	<b>56</b>
1° Les structures administratives françaises.....	56
a) Les associations privées.....	56
b) Le services des Affaires francophones.....	56
c) Le Haut Comité de la langue française.....	57
d) Le Comité interministériel pour les Affaires franco-phones .....	57
2° La francophonie multilatérale .....	58
a) L'Agence de coopération culturelle et technique.....	58
b) Les associations de professeurs étrangers de français....	59
<b>B. — Les difficultés actuelles de la langue française.....</b>	<b>59</b>
1° En Asie .....	59
a) Cambodge .....	59
b) Viet-Nam .....	60
c) Laos .....	60
d) Thaïlande .....	60
e) Japon .....	60
f) Chine .....	61
2° En Amérique du Nord.....	61
a) Canada .....	61
b) Etats-Unis .....	62
3° En Amérique latine .....	63
a) Uruguay, Colombie.....	63
b) Brésil, Mexique, Pérou.....	64
c) Venezuela, Guatemala, Cuba.....	64
4° En Europe .....	64
a) L'Europe occidentale .....	65
b) L'Europe de l'Est.....	67

	Pages.
II. — Répartition de l'effort de coopération culturelle, scientifique et technique .....	69
A. — L'Asie du Sud-Est .....	69
1° Les Etats de l'ancienne Indochine .....	69
a) Cambodge .....	69
b) Vietnam .....	69
c) Laos .....	70
2° Autres Etats asiatiques .....	70
a) Indonésie .....	70
b) Malaisie, Birmanie, Singapour .....	70
B. — Le Maghreb .....	71
1° Coopération culturelle .....	71
a) Tunisie .....	71
b) Maroc .....	71
c) Algérie .....	72
2° Coopération technique .....	72
a) Tunisie .....	72
b) Maroc .....	72
c) Algérie .....	72
C. — L'Amérique latine .....	73
1° Chiffres d'ensemble .....	73
2° Actions par pays .....	74
a) Venezuela .....	74
b) Mexique .....	74
c) Pérou .....	74
d) Haïti .....	74
3° Nature de la coopération .....	74
D. — Le Moyen-Orient .....	75
1° Coopération culturelle .....	75
a) Liban .....	75
b) Egypte .....	76
c) Arabie et pays voisins .....	76
d) Etats du Golfe .....	76
2° Coopération technique .....	77
E. — L'Afrique anglophone .....	77
III. — La coopération scientifique .....	78
1° Resserrement des actions en cours .....	79
2° De nouveaux partenaires .....	79
<b>Conclusions</b> .....	<b>81</b>

## INTRODUCTION

Mesdames, Messieurs,

L'action culturelle et de coopération de la France à l'extérieur est menée, au Ministère des Affaires étrangères, par la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques. Son budget fait chaque année l'objet de l'examen le plus attentif de votre Commission des Affaires culturelles.

Il convient d'abord de remarquer que l'action de la D. G. R. C. S. T. s'exerce dans le monde entier, à l'exception des dix-huit pays francophones d'Afrique et de l'Océan Indien (les anciennes possessions françaises et belges d'Afrique occidentale et équatoriale, Madagascar et l'île Maurice), pour lesquels le Ministère de la Coopération est compétent. Le présent rapport ne fera donc aucune référence à ces derniers pays.

**Dans une première partie**, votre rapporteur examinera l'ensemble des *moyens* mis à la disposition de la D. G. R. C. S. T. : d'abord les *crédits* figurant au projet de loi de finances pour 1976 ; puis, dans un second chapitre, les *supports* principaux de notre action à l'étranger : les personnels, les établissements d'enseignement et les centres culturels, le livre, la radio et la télévision, les bourses d'études et de stages.

**Dans une seconde partie**, votre rapporteur étudiera quelques aspects essentiels de notre *politique* des relations culturelles, scientifiques et techniques ; il s'efforcera d'en cerner les *grandes orientations* et d'en apprécier les *résultats*.

## PREMIERE PARTIE

### LES MOYENS DE LA POLITIQUE DES RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

La politique que doit mener la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques suppose la maîtrise d'un **ensemble complexe de moyens** : personnel, réseau d'établissements assurant le rayonnement de notre langue et de notre culture, utilisation des moyens d'information de masse, octroi d'aides à la formation.

*Or, il ne semble pas que le projet de budget pour 1976 puisse permettre de consacrer aux différentes formes d'action les moyens financiers indispensables à leur développement. De surcroît les transferts au Secrétariat d'Etat à la Culture des compétences en matière de diffusion commerciale du livre, d'une part, et les conséquences de la disparition de l'O. R. T. F. sur le financement de l'action extérieure en matière de radiodiffusion, d'autre part, restreindront considérablement la possibilité d'action de la D. G. R. C. S. T. dans deux domaines essentiels.*

#### I. — Le projet de budget de la D. G. R. C. S. T.

Disons-le nettement : **les moyens financiers qu'il est prévu de consacrer aux relations culturelles, scientifiques et techniques sont insuffisants.** L'évolution des dotations accentue les effets de l'« austérité » qui avait déjà conduit, l'an dernier, à comprimer l'augmentation des crédits. On assiste à une incontestable régression de l'effort consenti, qui frappe plus particulièrement certains secteurs essentiels. L'affectation de crédits d'équipement, en sensible diminution, traduit par ailleurs des choix qui apparaissent contestables.

## A. — VALEUR DES CRÉDITS

Le budget pour 1978 de la D. G. R. C. S. T. s'élève, en dépenses ordinaires, à 1,426 millions de francs, soit une *augmentation de 9,89 % par rapport à 1975*, si l'on tient compte du transfert au budget du Secrétariat d'Etat à la Culture des crédits du Fonds culturel livre. Cette progression apparaît sensiblement *inférieure à celle du budget de l'Etat (+ 13,1 %)*, comme c'était déjà le cas l'année dernière. On assiste, de plus, à une légère diminution de l'importance relative du budget de la Direction générale qui représente moins de 48 % de l'ensemble des dépenses du Ministère des Affaires étrangères, au lieu de 48,9 % en 1975.

La progression en valeur absolue des crédits (128 millions de francs) est essentiellement due à l'incidence de mesures acquises et à des mesures nouvelles d'ajustement relatif aux besoins, et notamment aux salaires. Les seules mesures nouvelles traduisant des actions nouvelles sont celles qui correspondent à l'installation et au fonctionnement des services culturels des ambassades ouvertes en Angola et au Mozambique (365 000 F), à l'accroissement de la capacité d'accueil des établissements français d'enseignement au Moyen-Orient (3 000 000 F). Ces chiffres sont à rapprocher des 8 264 000 F d'économies consécutives à l'effondrement de notre coopération en Asie du Sud-Est ; ce que le Ministère appelle un « *ajustement des moyens en personnel des établissements culturels et d'enseignement à l'étranger dans le cadre du redéploiement des activités de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques* » (mesure 03.11.01).

Les dépenses en capital évoluent de manière moins favorable encore : les autorisations de programmes (49 millions de francs) accusent une diminution de 3,5 millions de francs (6,7 %) par rapport à l'année dernière, les crédits de paiement (22,4 millions de francs) étant réduits de 1,8 million de francs.

Cette compression tient au fait que l'on a dû prélever des crédits affectés à des actions de coopération pour couvrir les dépenses d'équipement des services généraux du Ministère ; et le Ministère admet que les seules mesures nouvelles prévues au titre des opérations d'équipement concernent l'incidence de la hausse du coût de la vie sur les autorisations de programme et crédits de paiement des titres V et VI du budget.

Dans l'ensemble, bien que les crédits augmentent en valeur nominale, on assiste en réalité, en raison du taux de l'inflation généralisée que connaît le monde, à une très sensible **diminution**, en monnaie constante, des crédits mis à la disposition de la D. G. R. C. S. T.

## B. — DÉPENSES ORDINAIRES

### 1° Répartition par secteurs.

En ce qui concerne les dépenses ordinaires, l'évolution des crédits, dans les quatre grands secteurs, apparaît ainsi que suit :

SECTEURS de dépenses.	1975	1976	DIFFERENCE	POURCENTAGE
Services culturels, scientifiques et de coopération .....	78 759 917	91 683 244	+ 12 923 327	+ 16,41
Diffusion et échanges culturels .....	547 347 431	610 689 821	+ 63 342 390	+ 11,57
Relations scientifiques..	24 421 426	26 330 420	+ 1 909 000	+ 7,82
Coopération .....	647 322 070	697 519 070	+ 50 197 000	+ 7,75
	1 297 850 838	1 426 222 555	+ 128 371 717	+ 9,89

Au premier examen, l'accroissement des crédits apparaît satisfaisant. Mais ces chiffres appellent les commentaires suivants :

a) *Le secteur des services culturels, scientifiques et de coopération à l'étranger apparaît nettement privilégié.* La progression (16,41 %) y est en effet très supérieure à celle de l'ensemble du budget (9,89 %). Mais cette augmentation est due pour l'essentiel à celle des rémunérations des personnels, et notamment des personnels recrutés localement qui ont bien du mal à suivre des taux d'inflation parfois considérables.

b) *Les crédits affectés à la diffusion et aux échanges culturels* représentent 42,55 % du montant total du budget de la Direction générale, et augmentent de 11,5 %. Parmi eux, les crédits affectés aux établissements à l'étranger — y compris l'Office universitaire et culturel franco-algérien (O. U. C. F. A.) — représentent, seuls, le tiers du budget de la D. G. R. C. S. T. (494 millions de francs). Cette dernière catégorie de dépenses connaît une progression de près de 13 %, supérieure donc à celle de l'ensemble.



Cet accroissement provient essentiellement de l'ajustement des dépenses de personnel qui représentent 80 % des dépenses de ce secteur. Il faut noter également les déplacements de crédits en faveur de l'action culturelle au Moyen-Orient et de l'accroissement de la capacité d'accueil des établissements français, notamment en Iran et en Irak.

Dans tous les autres secteurs de la diffusion et des échanges culturels, l'évolution des crédits est inférieure au taux général de progression du budget : les « moyens de diffusion culturelle » (83,5 millions de francs) progressent de 8 %. Les échanges culturels sont dotés de 15 millions de francs (+ 7 %) et les échanges artistiques de 17,9 millions de francs (+ 7 %).

Selon le Ministère, cette évolution traduit simplement les conséquences de la hausse du coût de la vie, appréciées en fonction des normes forfaitaires d'ajustement décidées par le Gouvernement. Le moins qu'on puisse dire est que ces normes forfaitaires précèdent d'une estimation plutôt optimiste du taux de l'inflation.

c) Les crédits consacrés aux relations scientifiques ne représentent que 1,50 % du montant total du budget de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, et n'augmentent que de 7,8 %, toujours en vertu des normes forfaitaires d'ajustement.

d) Le secteur de la coopération, enfin, ne fait apparaître qu'un taux de progression de 7,75 %, ce qui aura inmanquablement pour conséquence un resserrement des actions. Il est en effet impossible de maintenir les moyens en n'augmentant que de 8 % les frais de personnel et de 7 % les autres dépenses.

Avec un total dépassant 697 millions de francs, les dépenses de coopération représenteront en 1976 près de 50 % du budget de la D. G. R. C. S. T., dont 33,5 % pour la coopération culturelle et 16,56 % pour la coopération technique, la répartition des crédits par poste de dépenses devant s'établir comme suit :

- 471 000 000 F pour les dépenses de personnel (enseignants et experts) ;
- 120 000 000 F pour les opérations d'assistance pédagogique et technique ;
- 15 000 000 F pour les missions et échanges de personnes.

\*

\* \*

En conclusion de ce premier examen des dépenses ordinaires prévues pour 1976, on peut donc noter un *accroissement satisfaisant des crédits de diffusion* et une *régression relative, en valeur réelle, des crédits de coopération*. Mais comme, dans le premier cas, l'accroissement ne couvre que les hausses du coût de la vie et des salaires, il n'y aura, en **diffusion**, que **maintien** des tâches entreprises ; par contre, en **coopération**, on assistera obligatoirement à une **diminution** de nos actions.

## 2° Répartition des crédits.

Dans sa présentation du projet de budget pour 1976, la D. G. R. C. S. T. parle d'un « redéploiement » de nos moyens et de nos actions. *Votre commission a noté, tout d'abord, la singularité d'un « redéploiement » qui n'est permis que par l'effondrement total de notre dispositif de coopération culturelle et technique au Cambodge et au Vietnam* : il serait quelque peu choquant de vanter ce « redéploiement » forcé, comme si l'on voulait faire oublier que l'origine ne s'en trouve pas dans la volonté politique de parvenir à une répartition plus logique et plus équitable de notre effort, mais bien dans la perte peut-être irréparable de notre principal foyer d'influence culturelle en Asie.

De plus, une partie seulement des crédits ainsi « dégagés » ~~semble avoir été réutilisé en 1975~~ : la ~~majorité des coopérateurs~~ et professeurs devenus disponibles n'ont pas reçu de nouvelles affectations à l'extérieur. De surcroît, si 50 millions de francs environ de crédits précédemment affectés aux pays d'Indochine font l'objet de ~~transferts~~ dans les prévisions de 1976, *on ne constate nullement une redistribution dans le monde de la totalité des moyens et des personnes* ainsi « libérés ».

Enfin, il s'agit d'autant moins d'un véritable « redéploiement » que *la part du Maghreb, loin de diminuer, s'accroît* : les quatre pays d'Afrique du Nord (Maroc, Algérie, Tunisie et Libye), qui ont absorbé en 1975 les 41,8 % des crédits de la D. G. R. C. S. T., en recevront en 1976 les 43,2 %.

Aucun « redéploiement » notable ne se produit dans le domaine de la diffusion : les augmentations de crédits, comme nous l'avons déjà soulignés, s'appliquent de façon générale aux frais de fonctionnement et à la revalorisation des salaires dans les centres culturels et établissements français.

*En coopération, par contre, on peut constater une certaine redistribution : le déplacement de crédits sera orienté vers le Proche-Orient (part des crédits passant de 9,9 à 12 %), l'Asie non communiste, spécialement l'Indonésie (de 3,3 à 5,3 %), l'Amérique latine (de 8,2 à 9,5 %), l'Afrique anglophone (de 6 à 6,8 %).*

Dans l'ensemble, la répartition géographique des crédits de la D. G. R. C. S. T. évoluera de la façon suivante :

REGIONS	MONTANT TOTAL des crédits.		POURCENTAGE d'augmentation 1976-1975.	POURCENTAGE des crédits en 1975.	POURCENTAGE des crédits en 1976.
	1975.	1976.			
Europe de l'Ouest.....	126,30	155,37	+ 20,3	9,9	11
Europe de l'Est.....	35,70	38,60	+ 8,1	2,7	2,7
Amérique du Nord.....	63,78	73,74	+ 13,4	5	5,2
Amérique latine .....	128,18	158,54	+ 24,4	9,8	11,2
Moyen-Orient .....	99,84	122,99	+ 25,4	7,5	8,7
Asie-Océanie développée ..	22,96	26,26	+ 14,4	1,7	1,8
Asie-Océanie (autres pays).	144,20	94,41	— 39,2	11,9	6,6
Maghreb (+ Libye).....	554,32	610,92	+ 12,5	41,8	43,2
Afrique anglophone .....	55,51	65,67	+ 29,9	3,9	4,6
Non ventilables .....	67,06	67,30	— 5,3	5,5	4,7

### C. — DÉPENSES EN CAPITAL

Leur évolution apparaît dans le tableau suivant :

	1975	1976	POURCENTAGE 1976-1975.
<i>Dépenses en capital.</i>			
(Autorisations de programmes.)			
Diffusion et échanges culturels....	20 000 000	21 400 000	+ 7
Coopération .....	32 500 000	27 600 000	— 15,08
Total .....	52 500 000	49 000 000	— 6,67

Votre rapporteur a relevé que certaines de ces dépenses ou subventions d'équipement semblent devenues aléatoires en raison des situations politiques ou administratives qui pourraient

empêcher la réalisation prochaine de ces programmes, et il se demande s'il n'eût pas été préférable de donner cette année un autre emploi aux crédits correspondants.

Ainsi, on peut craindre malheureusement que la construction de nouveaux centres culturels à Luanda (Angola) ou à Beyrouth (5 millions de francs) ne soit retardée. De même, n'eût-il pas été préférable d'attendre que les problèmes de propriété soulevés à propos des bâtiments abritant le lycée Châteaubriand de Rome soient réglés avant d'envisager d'y entreprendre pour 3,5 millions de travaux ?

Votre commission a relevé également l'importance des crédits affectés à la construction d'un I. U. T. au Venezuela : 3 millions de francs, le tiers des crédits nouveaux affectés à l'aide au développement par la formation et à l'enseignement. Elle ne conteste pas l'intérêt de l'entreprise, mais se demande si le gouvernement vénézuélien, qui dispose grâce au pétrole de ressources importantes, n'aurait pas pu supporter une part plus grande des dépenses, permettant ainsi à notre pays d'aider davantage des nations moins prospères.

## II. — Les moyens d'action de la politique des relations culturelles, scientifiques et techniques.

Parmi les supports principaux de notre action culturelle, scientifique et technique à l'étranger, votre rapporteur étudiera successivement : les personnels, les établissements d'enseignement français, le livre, la radio et la télévision, les bourses d'études et de stages.

### A. — LES PERSONNELS

Les chiffres dont nous disposons sont arrêtés au 1<sup>er</sup> janvier 1975 ; ils ne tiennent donc pas compte des événements survenus en Indochine et de leurs conséquences sur le montant et la répartition des effectifs. Ils font cependant apparaître le maintien du personnel en diffusion, et la *réduction persistante des effectifs de coopération*, qui sera sans doute accentuée à la suite de ces événements et du faible montant des crédits prévus pour 1976.

### 1° Personnels de diffusion.

Leurs effectifs demeurent **stables** ; le tableau ci-contre, qui retrace la répartition fonctionnelle et géographique de ces personnels au 1<sup>er</sup> janvier 1975, ne fait apparaître que des différences minimales par rapport aux chiffres du 1<sup>er</sup> janvier 1973.

Les effectifs globaux progressent de neuf unités. L'évolution de la répartition géographique se fait surtout au profit de l'Europe de l'Ouest (dix-huit postes supplémentaires affectés aux instituts et centres culturels) et au détriment de l'Afrique du Nord.

*L'Amérique latine varie très peu : 644 enseignants en 1975, contre 645 en 1974 ; votre commission espère vivement, à cet égard, que le « redéploiement » de 1976 permettra d'envoyer dans ce sous-continent les professeurs qui y sont attendus et réclamés.*

#### Répartition des personnels de la diffusion culturelle.

SECTEURS géographiques.	LYCÉES dépendant directement ou indirectement du Ministère des Affaires étrangères.				INSTITUTS et centres culturels.		INSTITUTS DE RECHERCHE	ALLIANCES FRANÇAISES	PETITES ÉCOLES	ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS confessionnels.	PERSONNEL PÉDAGOGIQUE	LECTEURS ET ASSISTANTS de faculté dans les universités.	ÉTABLISSEMENTS NATIONAUX	TOTAL
	Cycle primaire.	Cycle secondaire.	Cycle technique.	Administratifs et autres.	Enseignants.	Administratifs et autres.								
Europe occidentale .....	239	344	3	62	216	118	2	11	151	54	50	259	636	2 145
Europe de l'Est.....	»	13	»	»	9	16	»	1	16	»	5	120	8	188
Proche et Moyen-Orient..	83	70	»	11	55	18	12	»	14	74	44	23	»	404
Afrique du Nord.....	934	1 347	59	33	9	134	»	»	3	270	»	»	»	2 789
Afrique du Sud du Sahara.	21	24	2	5	10	4	»	39	17	»	5	5	»	132
Asie-Océanie (dévelop)...	3	11	»	3	22	5	7	3	5	5	7	24	»	95
Reste de l'Asie-Océanie..	64	170	6	21	47	17	5	60	7	20	14	9	»	440
Amérique du Nord.....	65	126	»	7	»	»	3	62	17	»	12	194	540	1 026
Amérique latine .....	86	158	8	30	28	7	7	248	12	30	30	»	»	644
<b>Total au 1<sup>er</sup> janvier 1975.</b>	<b>1 495</b>	<b>2 263</b>	<b>78</b>	<b>172</b>	<b>396</b>	<b>319</b>	<b>36</b>	<b>424</b>	<b>242</b>	<b>453</b>	<b>167</b>	<b>634</b>	<b>1 184</b>	<b>7 863</b>
<b>Rappel : total au 1<sup>er</sup> jan- vier 1973.....</b>	<b>1 503</b>	<b>2 266</b>	<b>78</b>	<b>»</b>	<b>372</b>	<b>323</b>	<b>»</b>	<b>423</b>	<b>242</b>	<b>»</b>	<b>»</b>	<b>635</b>	<b>1 184</b>	<b>7 854</b>

Il avait été espéré que les enseignants rendus disponibles par les événements d'Indochine seraient envoyés dans d'autres régions, et en particulier en Amérique latine. Or, on ne dispose d'aucun renseignement précis quant aux conséquences que pourront avoir ces événements sur l'évolution des effectifs. La seule certitude qui ressorte des documents budgétaires est, en effet, la suppression de 55 postes de chargés de mission d'enseignement en diffusion. Or, il y avait, au 1<sup>er</sup> janvier 1975, 246 enseignants en diffusion au Vietnam Sud et 68 au Cambodge, soit au total 314. En tenant compte des 55 suppressions annoncées, la D. G. R. C. S. T. disposerait donc encore, en principe, de 259 enseignants dont l'affectation apparaît incertaine. Que sont-ils devenus ?

2° *Personnels en coopération.*

a) *Effectifs :*

Toujours d'après les chiffres disponibles au 1<sup>er</sup> janvier 1975, les effectifs totaux des personnels de coopération (enseignants et experts en mission de longue durée) s'élevaient à 16 527 personnes, soit une diminution de 3 140 unités en deux ans. La tendance à la baisse des effectifs semble donc se poursuivre et même s'accroître.

Personnel en coopération. — Evolution des effectifs par région.

REGIONS	1973	1975
Europe occidentale .....	85	81
Proche et Moyen-Orient .....	411	546
Afrique du Nord .....	16 562	13 672
Afrique au Sud du Sahara .....	376	446
Asie-Océanie .....	850	845
Amérique du Nord .....	792	393
Amérique latine .....	591	544
Total .....	19 667	16 527

Le tableau ci-dessus fait apparaître un effort modéré de redistribution au profit du Moyen-Orient et de l'Afrique anglophone. En contrepartie, les effectifs diminuent en Afrique du Nord, en raison notamment de la relève d'un certain nombre de coopérants en Tunisie, et en Amérique du Nord, en raison de la diminution du nombre des enseignants affectés en coopération au Québec. Mais il est difficile de justifier la réduction de près de 8 % qui

frappe les effectifs de coopérants affectés en Amérique latine, alors que ce nombre était déjà notoirement faible au regard des besoins de ce vaste subcontinent, qui s'est toujours montré désireux d'approfondir ses liens avec la France.

Là encore, cette aberration devrait ou pourrait être réparée à la suite du « redéploiement » des personnels d'Indochine : il y avait 84 coopérants techniques et 241 enseignants en coopération au Viet-Nam-Sud et au Cambodge. Votre Commission pose donc, au sujet de la coopération, la même question que précédemment pour la diffusion : va-t-on redistribuer les postes devenus vacants en Indochine ? Quels pays vont éventuellement en profiter ?

b) Les enseignants servant en coopération — 12 863 — sont en diminution de 2 666 par rapport à 1973 (15 529). Ils se répartissent ainsi que suit :

Répartition sectorielle des enseignants en coopération au 1<sup>er</sup> janvier 1975 :

Enseignement primaire.....	88
Secondaire .....	9 320
Enseignement supérieur.....	1 942
Formation et encadrement pédagogiques.....	1 513
<hr/>	
Total .....	12 863

La ventilation fonctionnelle de ces personnels ayant été modifiée, il est malaisé d'apprécier l'évolution des différentes catégories de personnels, et donc l'évolution « qualitative » de notre coopération. On peut noter cependant que cette évolution semble se faire dans un sens positif compte tenu de la récession très sensible de l'importance relative des enseignants affectés dans le primaire et le secondaire au profit des coopérants affectés dans l'enseignement supérieur (1 942 en 1975) ou à des tâches de formation et d'encadrement pédagogique (1 513).

Notons toutefois que cette orientation vers la « coopération de formation » pose des problèmes de recrutement, dus notamment à l'accroissement des besoins en personnel de haute qualification (agrégés ou docteurs du troisième cycle) qui sont assez peu nombreux, en particulier dans les disciplines scientifiques et techniques qui sont les plus recherchées.

De surcroît, aucune disposition réglementaire n'a pu être encore prise pour l'application de l'une des dispositions de la loi du 13 juillet 1972, qui prévoit que les emplois occupés avant leur départ par les professeurs de l'enseignement supérieur ne peuvent être attribués à un autre titulaire pendant toute la durée de leur mission en coopération.

c) *Coopérants techniques* :

Le nombre des experts en mission de longue durée accuse une sensible diminution, passant de 4 138 en 1973 à 3 664 au 1<sup>er</sup> janvier 1975.

Comme le montre le tableau suivant, les seuls secteurs de coopération qui font apparaître une augmentation des effectifs en chiffres absolus sont la santé, et les catégories fort composites que sont « l'administration publique » et « Industrie - mines - artisanat ».

EXPERTS DE COOPERATION TECHNIQUE	1973	1975
	(Effectifs.)	
Planification .....	375	56
Administration publique .....	243	381
Services publics .....	716	112
Industrie, mines, artisanat .....	564	893
Commerce, banque .....	269	342
Agriculture .....	684	756
Santé .....	924	1 085
Services sociaux .....	53	11
Divers .....	110	28
Total .....	4 138	3 664

3° *Remarques.*

Votre commission n'aurait rien à objecter à la diminution des effectifs de coopération si elle s'accompagnait d'une *répartition géographique plus équilibrée* des effectifs, d'une part, et d'une *orientation très nette vers les secteurs de la formation professionnelle, de l'enseignement technique et de l'enseignement supérieur*, en somme vers la « formation de formateurs », d'autre part. Mais une coopération fondée sur l'envoi de personnels moins nombreux, mais hautement qualifiés, exige un effort financier



important. Aussi peut-on craindre que la régression en valeur des crédits prévus pour la coopération en personnel oblige à comprimer les effectifs, mais ne permette pas d'accroître le niveau de notre coopération.

Par ailleurs, **vo**tre **com**mission **tient à insister une fois de plus sur les conséquences néfastes d'une séparation trop tranchée entre la « coopération » et la « diffusion ».** Votre rapporteur a maintes fois exprimé le souhait que les contrats des coopérants en coopération leur permettent d'effectuer également, chaque fois que c'est possible, un service « en diffusion » afin, notamment, d'aider les établissements scolarisant les enfants français. On s'est longtemps contenté de répondre un peu hâtivement à cette suggestion que les Etats accueillant des coopérants français s'opposeraient à cette solution. Le Ministère des Affaires étrangères semble admettre aujourd'hui que beaucoup de nos partenaires accepteraient volontiers que les coopérants culturels ou techniques puissent assurer quelques heures d'enseignement dans les établissements français, et le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires étrangères a affirmé à votre commission que l'on envisagerait de recourir à cette solution dans les pays où elle semblait praticable. *Vo*tre *com*mission *ne peut que se féliciter de cette évolution des esprits, qui pourrait enfin permettre de trouver une solution aux graves problèmes que connaissent les établissements français de l'étranger.*

## B. — LES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS A L'ÉTRANGER

La Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques dispose, pour son action culturelle à l'étranger, d'un remarquable réseau d'établissements qui constitue l'un de ses moyens d'action essentiels. Il s'agit d'une part des **Instituts et centres culturels**, qui fonctionnent généralement sous l'autorité directe ou indirecte des conseillers culturels, et d'autre part des **établissements d'enseignement français**, lycées, collèges et écoles, dont les statuts sont très divers. Votre rapporteur se propose d'étudier particulièrement ces derniers, qui tiennent une place primordiale dans notre implantation mondiale.

### 1° *L'enseignement français à l'étranger.*

L'enseignement français à l'étranger répond à un double appel : d'abord la volonté exprimée par la majorité des quelques 1 500 000 Français résidant hors de France de voir leurs enfants instruits en français, et selon les programmes français ; ensuite le désir manifesté par de nombreux étrangers d'éduquer leurs enfants dans notre langue et selon nos méthodes pédagogiques.

#### a) *La position du Gouvernement.*

La politique du Gouvernement à cet égard a été clairement définie par **M. Jacques Chirac** le 15 septembre 1975, lors de l'Assemblée générale, à Paris, de l'Union des Français de l'étranger. Le Premier Ministre a fait, à cette occasion, le point de la question de l'enseignement français à l'étranger, indiquant son évolution, évoquant ces problèmes et précisant les principales actions en cours :

« *Le Gouvernement* », a dit M. Chirac, « *fait porter son premier effort sur le développement de l'enseignement destiné aux jeunes Français dont les familles résident dans les pays étrangers. Le droit à l'enseignement national est un droit imprescriptible pour ces enfants. Peut-être est-ce le domaine où la transformation des colonies françaises fixées hors de France a les conséquences les plus considérables et pose les problèmes les plus délicats.*

« *Il est bien vrai qu'autrefois, jusqu'au lendemain de la seconde guerre mondiale, le système d'enseignement français hors de France correspondait à une situation politique, économique et culturelle*

entièrement différente, parce qu'un très grand nombre de Français étaient fixés dans des pays placés alors sous l'autorité politique de la République française et parce que les colonies françaises, qui résidaient dans des pays souverains, avaient des structures sociales et professionnelles très différentes de celles du monde industriel d'aujourd'hui. Il nous faut donc adapter le système d'enseignement, à la fois à l'évolution des techniques pédagogiques comme en France même, à la transformation des conditions politiques et sociales des pays où sont implantés nos établissements et enfin à la mobilité de la population française fixée aujourd'hui hors de France.

« Bien plus encore qu'autrefois, il est indispensable que l'enseignement dispensé à l'étranger assure à nos jeunes compatriotes l'équivalence avec l'enseignement reçu en France, pour que les élèves puissent sans difficulté se réinsérer, le jour venu, dans les cycles scolaires et universitaires français. Ce problème est d'autant plus important que plus de soixante mille jeunes Français d'âge scolaire accompagnent leurs parents à l'étranger et sont inscrits dans les écoles et dans les lycées français.

« Un gros effort a déjà été fait en ce qui concerne les frais de scolarité, soit par l'attribution de bourses, soit même par pure et simple exonération. Mais le plus important est d'accroître le nombre des établissements et des classes susceptibles d'accueillir les enfants des cadres, des techniciens, des employés des sociétés françaises, en même temps que ceux des personnels détachés dans le cadre de la coopération culturelle et technique. A l'heure présente déjà, dans trente-quatre pays, soixante et un lycées et collèges sont en activité. Il faut y ajouter, dans les pays du Maghreb, une centaine d'écoles élémentaires. Dans l'ensemble de ces établissements, près de 40 % des effectifs sont constitués de jeunes Français. »

« Il est vrai que la rapide croissance du nombre de résidents français pose des problèmes, en particulier dans les pays d'Europe occidentale et dans le Proche et le Moyen-Orient. A Madrid, à Rome, à Londres, un effort particulier est mené en ce moment même, pour qu'à l'occasion de la rentrée scolaire priorité soit accordée aux demandes d'inscription émanant de parents français. Dans les Etats de l'Orient musulman, le Ministère des Affaires étrangères a pu, ces derniers mois, compte tenu de l'établissement de nombreux techniciens français à la suite des contrats commerciaux conclus, procéder à des aménagements importants. Je citerai

le lycée Razi à Téhéran, où des classes supplémentaires et la création de nouveaux postes d'enseignant vont permettre, dès la rentrée en cours, d'accueillir sept cent cinquante élèves supplémentaires. De nouvelles capacités d'accueil ont été également créées à Bagdad, à Amman, dans les Emirats.

« En même temps que cet effort dans l'enseignement secondaire, l'Etat contribue aussi de façon importante au fonctionnement des écoles françaises à l'étranger, établissements privés créés dans les villes où n'existent pas de collèges ou de lycées français. Je tiens à cet égard à dire combien est utile l'action de celles et de ceux qui animent ces « petites écoles », où plusieurs milliers d'enfants français sont scolarisés dans les traditions culturelles de notre pays.

« Ainsi donc, en même temps que se transformait la nature de la présence française à l'étranger, évoluait la fonction de notre enseignement. Sans aucunement négliger sa vocation traditionnelle, qui est de faire connaître notre langue et notre culture aux jeunes filles et aux jeunes gens des pays où ils sont établis, les établissements scolaires français sont de plus en plus appelés à devenir un élément capital de la vie de nos compatriotes à l'étranger. Nous devons poursuivre cet effort, afin que les Français résidant à l'étranger, qui sont un des éléments les plus dynamiques de la nation, ne voient pas leurs enfants en quelque sorte « pénalisés » par une différence dans la formation scolaire. »

#### b) Les grandes lignes d'une politique.

Le Premier Ministre a ainsi tracé les grandes lignes de notre politique en matière d'enseignement français à l'étranger. Nous en retiendrons quelques idées-force. D'abord, **le principe** : « le droit à l'enseignement national est un droit imprescriptible » pour les jeunes Français résidant à l'étranger ; ensuite **la nature de l'enseignement** : « il faut adapter le système éducatif à l'évolution des techniques pédagogiques comme en France même » (c'est l'objet de l'article 22 de la loi du 11 juillet 1975 — loi Haby — relative à l'éducation) ; ensuite **les programmes** : « il est indispensable que l'enseignement dispensé à l'étranger assure à nos jeunes compatriotes l'équivalence avec l'enseignement reçu en France, pour que les élèves puissent sans difficulté se réinsérer, le jour venu, dans les cycles secondaires et universitaires français ».

En ce qui concerne **les actions entreprises** : diminuer les frais de scolarité par l'octroi de bourse, en allant jusqu'à la « pure et

simple exonération » ; développer les possibilités de scolarisation : « le plus important est d'accroître le nombre des établissements et des classes » ; intervenir rapidement, par des créations d'écoles ou le développement des établissements existant, dans les régions qui connaissent, par suite de la conjoncture économique, un afflux de nos compatriotes ; enfin, rester fidèle à une double mission : « la vocation traditionnelle » de « faire connaître notre langue et notre culture » aux jeunes étrangers, et l'obligation de donner une éducation française à nos jeunes compatriotes expatriés.

Telles sont les grandes lignes de la politique que le Gouvernement entend suivre. Dans quelles mesures se traduit-elle par les faits et, notamment, par les dotations inscrites au projet de budget de 1976 ?

c) *Les mesures prises dans le budget de 1976.*

Votre rapporteur tient à noter immédiatement que les mesures ponctuelles signalées par le Premier Ministre ont bien été prises ou figurent au projet de la loi de finance. A Madrid, Rome, Londres et Barcelone, *priorité a été donnée aux enfants français* pour qu'ils ne risquent pas, comme à la rentrée 1974, de ne pas être admis dans les lycées faute de place ; à Londres, des classes supplémentaires, en préfabriqué, ont été bâties pour accroître les possibilités d'accueil, d'ailleurs déjà bien améliorées par la création adjacente d'une « petite école » réalisée grâce à l'effort de la communauté française de Grande-Bretagne. En ce qui concerne le Moyen-Orient, un effort considérable est accompli dans plusieurs pays ; les interventions annoncées à Téhéran, à Abou Dhabi, en Jordanie, et dans les Emirats arabes unis, se retrouvent dans les mesures nouvelles. Enfin, l'intérêt manifesté, de façon générale, aux établissements d'enseignement français, est indiqué par le fait que *l'ensemble des crédits* qui leur sont affectés (mais qui comprennent aussi, il est vrai, le coût de l'O. U. C. F. A.) *représentent 33,7 % du budget de la D. G. R. C. S. T. et passent de 439 millions de francs en 1975 à 494 millions en 1976, soit un accroissement de près de 55 millions de francs.*

Cette augmentation de 12,9 %, si elle est largement supérieure à celle de l'ensemble du budget du Ministère des Affaires étrangères, est *inférieure*, hélas, aux nombreuses hausses déterminées par l'inflation générale. C'est ainsi que les 55 millions de francs supplémentaires seront presque entièrement absorbés par la revalorisation des salaires et la croissance des frais de fonctionnement.

Autrement dit, rien ne permet, dans le projet de loi de finances de 1976, de réaliser l'un des buts fixés par le Premier Ministre, « le plus important,... accroître le nombre des établissements et des classes » ; et, fait encore plus grave, alors que l'on réclame partout plus de personnel enseignant et administratif, *aucune création de poste n'est prévue*. Nous nous trouvons, en dépit de l'augmentation des crédits, et mises à part quelques mesures particulières, dans une *situation générale de stagnation*.

Or, si bon nombre de lycées et collèges « tournent » de façon plus ou moins satisfaisante avec leurs moyens actuels, d'autres établissements auraient besoin, d'urgence, d'une aide notoirement accrue. Il s'agit, en particulier, de ces « petites écoles » auxquelles il est rendu hommage, mais pour lesquelles bien trop peu est accompli.

## 2° Les écoles françaises à l'étranger.

L'enseignement français est dispensé à l'étranger de deux manières : soit par correspondance, par le *Centre national de télé-enseignement* (qui, d'une manière générale, s'avère satisfaisant, mais dur à suivre pour des élèves isolés non aidés ou non encadrés), soit sur place, dans les *lycées, collèges et écoles* que l'on peut classer en cinq catégories.

### a) Les établissements secondaires relevant directement de la D. G. R. C. S. T.

Ils restent aujourd'hui, après les événements du Vietnam et du Cambodge, au nombre de 33 dans le monde. Plus de la moitié (17) se situent dans les trois pays d'Afrique du Nord : cinq en Algérie, six au Maroc, six en Tunisie. Ce sont en fait les seuls pays où l'on puisse considérer la scolarisation comme répondant aux besoins des communautés françaises, d'autant plus que l'O.U.F.C.A. en Algérie, les missions culturelles en Tunisie et au Maroc, interviennent aussi activement dans le soutien et l'encadrement de nombreuses écoles primaires.

Outre l'apport considérable en personnel déjà signalé, l'O. U. F. C. A. s'est vu attribuer en 1975 plus de 51 millions de francs de crédits de fonctionnement, les établissements du Maroc recevant 7 827 356 F, ceux de Tunisie 7 200 000 F. En regard, la part des autres établissements apparaît plus faible : si Sarrebrück a reçu plus d'un million de francs, Londres 820 000 F et Bruxelles

802 000 F, les lycées de Vienne, Rome, Lisbonne, Madrid et Barcelone doivent compter sur leurs ressources propres (frais de scolarité) pour équilibrer leur budget.

Le tableau ci-contre donne la liste de ces 33 établissements, avec le nombre d'élèves. *Votre rapporteur attire spécialement l'attention sur le cas du lycée de Pondichéry, qui ne peut recevoir que 630 élèves, alors que dans une population française qui dépasse maintenant 15 000 âmes, plus de 4 000 enfants seraient à scolariser.* Le peu d'attention que le Gouvernement français apporte à cette situation, en dépit de tous les rapports qui ont été faits à ce sujet, est vraiment incompréhensible, et même révoltant. Le vieux collège, qui date de Charles X, devrait être agrandi et rénové ; les Pondichériens ont eux-mêmes offert un immeuble pour y installer une annexe ; rien n'a été fait, et rien ne semble prévu pour 1976. *C'est là une situation choquante, contre laquelle votre commission s'élève avec vigueur* : la France ne remplit pas, à Pondichéry, ses obligations envers les populations qui lui ont pourtant donné maintes fois le témoignage de leur fidélité.

Enfin, il faut souligner que cette liste ne comporte plus les établissements du Cambodge et du Sud Viet-Nam : le lycée Descartes de Pnom-Penh (qui comptait plus de 2 000 élèves) et les lycées et écoles de Saïgon (4 500 élèves) ; dans cette dernière ville, les lycées Saint-Exupéry et Marie-Curie sont occupés ; par contre, on espère pouvoir reprendre l'enseignement pour un nombre restreint de jeunes Français et Franco-Vietnamiens au centre scolaire Colette.

**1. Etablissements secondaires relevant directement de la D. G. R. C. S. T.**

PAYS ET ETABLISSEMENTS	NOMBRE D'ÉLÈVES			
	Français.	Nationaux.	Etrangers tiers.	Total.
I. — Europe.				
Allemagne :				
Lycée franco-allemand de Berlin .....	630	620	98	1 348
Lycée franco-allemand de Sarrebruck .....				
Autriche :				
Lycée français de Vienne .....	272	1 035	325	1 632
Belgique :				
Lycée français de Bruxelles ....	847	468	464	1 779

PAYS ET ETABLISSEMENTS	NOMBRE D'ÉLÈVES			
	Français.	Nationaux.	Etrangers tiers.	Total.
<b>Espagne :</b>				
Lycée français de Madrid .....	1 189	4 823	501	6 513
Lycée français de Barcelone ...				
<b>Grande-Bretagne :</b>				
Lycée français de Londres .....	827	904	462	2 193
<b>Italie :</b>				
Lycée Chateaubriand de Rome..	311	617	314	1 242
<b>Portugal :</b>				
Lycée Charles-Lapierre de Lisbonne .....	356	1 389	239	1 984
<b>II. — Amérique.</b>				
<b>Argentine :</b>				
Lycée Jean-Mermoz de Buenos Aires .....	201	718	101	1 020
<b>Bolivie :</b>				
Collège franco-bolivien de La Paz .....	19	366	7	392
<b>Canada :</b>				
Collège Marie-de-France de Montréal .....	484	1 524	175	2 183
Collège Stanislas de Montréal...				
<b>Equateur :</b>				
Ecole La Condamine, Quito....	42	362	26	430
<b>Pérou :</b>				
Collège franco-péruvien de Lima.	77	873	125	1 075
<b>III. — Asie.</b>				
<b>Inde :</b>				
Collège français de Pondichéry.	635	»	»	635
<b>Total (16 établissements dans l'étranger traditionnel) .....</b>	<b>5 890</b>	<b>13 699</b>	<b>2 837</b>	<b>22 426</b>
<b>IV. — Afrique.</b>				
<b>Algérie :</b>				
Lycée Descartes, Alger .....				1 971
Lycée Pasteur, Oran.....				891
Lycée Victor-Hugo de Constantine .....				139
Lycée Pierre-et-Marie-Curie, Annaba .....				502
C. E. S. Sévigné, Skikda.....				62
				<b>3 565</b>



PAYS ET ETABLISSEMENTS	NOMBRE D'ÉLÈVES			
	Français.	Nationaux.	Etrangers tiers.	Total.
Maroc :				
Lycée Lyautey, Casablanca.....				6 024
Lycée Victor-Hugo, Marrakech ..				845
Lycée Paul-Valéry, Meknès.....				991
Lycée Descartes, Rabat.....				2 628
Lycée Pierre-et-Marie-Curie, Oujda .....				198
Lycée Regnault, Tanger.....				653
				<b>11 389</b>
Tunisie :				
Lycée Carnot, Tunis.....				2 233
Lycée français de Lamarsa.....				740
Lycée français de Sfax.....				152
Lycée mixte de Mutuelleville...				1 147
C. E. S. de Bizerte .....				99
C. E. S. de Sousse .....				98
				<b>4 469</b>
Afrique du Nord (17 lycées, col- lèges et C. E. S.).....	»	»	»	19 373
<b>Total général (33 établisse- ments) .....</b>				<b>41 799</b>

b) *Etablissements gérés par des organismes subventionnés par le Ministère des Affaires étrangères.*

Deux grandes associations culturelles françaises subventionnées par le Ministère, remplissent une mission particulière d'enseignement à l'étranger : l'*Alliance française* et la *Mission laïque française*. Il faut y ajouter les organismes confessionnels ayant vocation éducative : les *congrégations catholiques*, dont l'activité est suivie par le Comité des amitiés françaises dans le monde ; l'*Alliance israélite universelle*, qui concentre son effort sur le Moyen-Orient, et les *œuvres protestantes* qui gèrent un collège au Liban.

— **l'Alliance française** se consacre surtout à l'enseignement de la langue française aux étrangers ; répartie en quelque 1 300 comités, elle ne compte pas moins de 250 000 élèves dans le monde. Mais, de plus, en Amérique latine, elle gère huit établissements secondaires d'enseignement français : cinq au Chili (avec une très

forte proportion d'élèves chiliens), un en Argentine (à Buenos Aires), un en Colombie (à Cali), un au Mexique (à Guadalajara). Elle a reçu en 1975, pour ces établissements, 3 390 000 F en subventions de fonctionnement, et 1 760 000 F au titre des crédits d'investissement ;

— la **Mission laïque** s'occupe d'abord des établissements dont la gestion lui a été confiée depuis de longues années dans le Proche-Orient et en Afrique : les trois lycées franco-libanais de Beyrouth qui comptent plus de 4 000 élèves, l'annexe de Tripoli qui en réunit maintenant 300, et le lycée franco-éthiopien Guebre Mariana à Addis-Abéba (environ 2 000 élèves). Elle administre également le lycée Razi à Téhéran, qui a été agrandi à la rentrée de 1975 de façon à pouvoir accueillir 2 800 élèves, et l'école franco-libyenne, fréquentée aujourd'hui par plus de mille élèves.

Au total, dix-huit lycées et collèges scolarisant plus de 22 300 élèves figurent parmi les établissements secondaires gérés par les divers organismes subventionnés. Le tableau ci-dessous en donne la liste.

**2. Etablissements secondaires gérés par les organismes subventionnés  
par le Ministère des Affaires étrangères.**

PAYS ET ETABLISSEMENTS	ORGA- NISME	NOMBRE D'ELEVES			
		Français.	Nationaux.	Etrangers tiers.	Total.
Argentine :					
Collège de l'Alliance française, Martinez .....	A. F.	85	155	52	293
Chili :					
Lycée Saint-Exupéry, Santiago..	A. F.	119	3 786	87	3 992
Lycée Charles-de-Gaulle, Concep- tion .....	A. F.				
Collège Jean-Mermoz, Curico....	A. F.				
Collège Claude-Gay, Osorno.....	A. F.				
Collège de l'Alliance, Traiguen..	A. F.				
Colombie :					
Lycée Paul-Valéry, Cali.....	A. F.	21	571	62	654
Ethiopie :					
Lycée franco-éthiopien, Addis- Abéba .....	M. L.	194	1 331	451	1 976

PAYS ET ETABLISSEMENTS	ORGA- NISME	NOMBRE D'ELEVES			
		Français.	Nationaux.	Etrangers tiers.	Total.
<b>Liban :</b>					
Lycée mixte franco-libanais, Beyrouth .....	M. L.				
Lycée franco-libanais de jeunes filles, Beyrouth.....	M. L.				
Petit lycée franco-libanais, Beyrouth .....	M. L.	418	5 280	602	6 300
Collège protestant français, Beyrouth .....	»				
Ecole de l'Alliance israélite uni- verselle .....	A. I.				
<b>Iran :</b>					
Lycée Razi, Téhéran .....	M. L.				
Collège et écoles de l'Alliance israélite .....	A. I.	320	6 205	95	6 620
<b>Libye :</b>					
Ecole franco-libyenne, Tripoli...	M. L.	322	175	451	948
<b>Mexique :</b>					
Collège franco-mexicain, Guada- lajara .....	A. F.	15	1 312	18	1 345
<b>Syrie :</b>					
Ecole française de Damas.....	M. L.	70	12	91	173
Total (18 lycées, collèges et écoles) .....		1 565	18 827	1 909	22 301

A. F. = Alliance française.

M. L. = Mission laïque.

A. I. = Alliance israélite universelle.

c) *Etablissements « privés » auxquels le Ministère des Affaires étrangères apporte son concours.*

Le tableau ci-après donne la liste de 19 établissements « privés » auxquels la D. G. R. C. S. T. apporte son concours par le détachement de professeurs, de personnel administratif ou de V. S. N. A., ainsi que, dans quelques cas particuliers, sous forme de crédits d'investissements.

**3. Etablissements secondaires privés auxquels la D. G. R. C. S. T. apporte son concours.**

PAYS ET ETABLISSEMENTS	NOMBRE D'ÉLÈVES			
	Français.	Nationaux.	Etrangers tiers.	Total.
Allemagne :				
Ecole de Bad-Godesserg.....	143	18	152	313
Ecole française de Munich.....	82	165	63	310
Brésil :				
Lycée franco-brésilien de Rio...	412	713	317	1 442
Lycée Pasteur, São Paulo.....	»	»	»	981
Canada :				
Lycée Claudel, Ottawa.....	83	359	46	488
Colombie :				
Lycée Pasteur, Bogota.....	90	1 574	88	1 752
Costa Rica :				
Lycée franco-costaricain, San José .....	23	423	65	511
Etats-Unis :				
Lycée français de New York....	956	906	479	2 341
Lycée Kennedy, New York.....				
Lycée français de Los Angeles..				
Ecole française de San Francisco.				
Ecole internationale française, Washington .....				
Finlande :				
Lycée franco-finlandais d'Hel-sinki .....	13	494	15	522
Grèce :				
Lycée Léonin, Athènes.....	7	839	55	901
Luxembourg :				
Ecole européenne, Luxembourg..	353	187	1 223	1 763
Mexique :				
Lycée français de Mexico.....	»	»	»	2 341
Pays-Bas :				
Ecole française de La Haye.....	282	59	194	535
Uuruguay :				
Lycée français de Montevideo...	58	1 843	30	1 931
Venezuela :				
Collège Francia, Caracas.....	»	»	»	1 195
<b>Total (19 lycées, collèges et écoles) .....</b>	»	»	»	17 336

Tous ces établissements sont gérés par des conseils d'administration de statut local mais leur nature varie largement :

— *certains apparaissent comme de véritables lycées français* ; ils sont administrés par des fondations sans but lucratif et bénéficient à juste titre d'une large intervention du Ministère des Affaires étrangères : Bogota, Montevideo, Sao Paulo, Mexico. Dans cette dernière ville, la communauté française fait un effort particulier pour agrandir son lycée et maintenir son prestige ; c'est ainsi qu'en 1975 une campagne de collecte a rapporté près de 5 millions de francs ;

— *d'autres sont gérés par des associations de parents d'élèves*, dans les conditions prévues par le Ministère de l'Education pour les « petites écoles » : Munich, Bad Godesberg, La Haye, Ottawa, San Francisco, Caracas. *L'aide qui leur est apportée par la D. G. R. C. S. T. pourrait être très nettement accrue* : on s'étonne, par exemple, qu'aucune prévision d'investissement ne soit faite pour la construction d'une école décente à Munich alors que celle-ci continue à être logée dans un baraquement de bois sur une place publique du centre de la ville ; et on ne comprend pas qu'aucun poste de professeur ne soit pris en charge par le département à La Haye. A Caracas, nos compatriotes, qui ont dû former une fondation pour reprendre le collège Francia lorsque la congrégation qui gérait cet établissement a renoncé, ne peuvent s'empêcher de comparer l'aide parcimonieuse qui leur est accordée aux dépenses fastueuses qui ont été consenties pour créer et faire fonctionner deux instituts universitaires technologiques vénézuéliens. Enfin, notons les hésitations des autorités françaises à admettre que certaines écoles sont bien des « lycées » alors qu'ils en ont la structure, en suivent strictement les programmes et préparent au baccalauréat ; serait-ce qu'on aurait peur, par cette reconnaissance qui serait pourtant légitime, d'avoir à les soutenir plus efficacement ?

— *certains des établissements figurant sur cette liste résultent d'accords culturels particuliers* (Costa Rica, Helsinki) ou de traités communautaires (Luxembourg). Parfois, c'est l'ambassade de France locale qui a pris un intérêt spécial à l'école française installée dans la ville : ainsi Washington, qui a bénéficié en 1975 de crédits d'investissement s'élevant à 900 000 F et recevra en 1976 une aide en fonctionnement de 200 000 F ;

— *d'autres établissements, par contre, sont réellement des institutions privées* (New York, Los Angeles), et ne vivent que par

des frais de scolarité très élevés allant jusqu'à 10 000 F par an en classes terminales. A Rio de Janeiro, cependant, la D. G. R. C. S. T. a décidé de mettre à part la section française du lycée franco-brésilien et a prévu des crédits de 5 millions de francs pour la construction d'un nouveau bâtiment ;

— enfin, on peut se demander si un établissement tel que le *lycée léonin d'Athènes* mérite encore de figurer sur cette liste : l'enseignement n'y étant plus français, nos compatriotes de Grèce ont dû le délaissier ; ils ont créé une « petite école » qui fonctionne dans le cadre de l'institut, ne compte pas moins de 576 élèves, et ils vont dans un véritable « lycée franco-hellénique » sur un terrain qui leur a été offert par les autorités grecques : il semble que la plus grande partie de l'aide accordée par la D. G. R. C. S. T. devrait se reporter sur ce nouvel établissement.

d) *Ecoles gérées par les associations de parents d'élèves.*

Les trois premières catégories de lycées et collèges que nous venons d'étudier constituent ce qu'on appelle les établissements « traditionnels » — bien qu'en fait plusieurs soient de création récente. Mais les points d'implantation de ces établissements font apparaître de très nombreux « trous » sur la carte du monde. Aussi nos compatriotes expatriés et les étrangers fervents d'éducation française ont-ils été amenés à créer des écoles là où il n'en existe pas, pour répondre à la nécessité, et à leur désir de scolariser leurs enfants dans l'enseignement français.

Ces écoles, qu'on appelait jusqu'à cette année « *petites écoles* » se sont établies selon des normes fixées par circulaires ministérielles : elles sont gérées, sans but lucratif, par les associations de parents d'élèves, contrôlées pédagogiquement par les conseillers culturels et administrativement par les consulats. *Leur essor a été très rapide* : leur nombre atteint aujourd'hui la centaine ; elles scolarisent 17 350 élèves, et en une seule année, de 1974 à 1975, ce chiffre s'est élevé de 2 468 unités, comme le montre le tableau ci-après.

**4. Effectifs des élèves des « petites écoles » françaises de l'étranger.**

PAYS ET VILLES	1974	1975	DIFFERENCE
<i>Europe.</i>			
Allemagne :			
Bad Godesberg.....	313	328	+ 15
Düsseldorf .....	93	110	+ 17
Essen .....	51	53	+ 2
Francfort .....	207	244	+ 37
Hambourg .....	62	77	+ 15
Munich .....	350	280	— 70
Stuttgart .....	37	37	»
Belgique :			
Gand .....	61	106	+ 45
Bulgarie :			
Sofia .....	31	31	»
Danemark :			
Copenhague .....	270	311	+ 41
Espagne :			
Alicante .....	881	919	+ 38
Barcelone .....	17	26	+ 9
Malaga .....	253	247	— 6
Palma .....	91	122	+ 31
Sarragosse .....	72	80	+ 8
Valence .....	15	11	— 4
Finlande :			
Helsinki .....	»	14	»
Grande-Bretagne :			
Londres .....	»	128	»
Grèce :			
Athènes .....	362	576	+ 214
Salonique .....	39	68	+ 29
Hongrie :			
Budapest .....	12	15	+ 3
Irlande :			
Dublin .....	91	79	— 12
Italie :			
Milan .....	572	562	— 10
Naples .....	34	30	— 4
Turin .....	40	26	— 14
Norvège :			
Oslo .....	111	133	+ 22

PAYS ET VILLES	1974	1975	DIFFERENCE	
<b>Pays-Bas :</b>				
Amsterdam .....	21	32	+	11
La Haye.....	557	546	—	11
Rotterdam .....	42	43	+	1
<b>Pologne :</b>				
Varsovie .....	64	70	+	6
<b>Roumanie :</b>				
Bucarest .....	131	148	+	17
<b>Suède :</b>				
Stockholm .....	338	355	+	17
<b>Suisse :</b>				
Bâle .....	110	104	—	6
Berne .....	111	122	+	11
Genève .....	177	160	—	17
Zurich .....	204	225	+	21
<b>Tchécoslovaquie :</b>				
Prague .....	80	81	+	1
<b>Turquie :</b>				
Ankara .....	251	203	—	48
Istanbul .....	338	300	—	38
<b>U. R. S. S. :</b>				
Moscou .....	194	283	+	89
Protviko .....	36	25	—	11
<b>Yougoslavie :</b>				
Belgrade .....	110	113	+	3
<i>Afrique.</i>				
<b>Afrique du Sud :</b>				
Johannesburg .....	41	55	+	14
<b>Angola :</b>				
Luanda .....	50	41	—	9
<b>Burundi :</b>				
Bujumbura .....	158	279	+	121
<b>Cameroun :</b>				
Douala .....	915	1 225	+	310
Yaoundé .....	141	216	+	75
<b>Congo :</b>				
Brazzaville .....	417	608	+	191
Pointe-Noire .....	360	596	+	236
<b>Gambie :</b>				
Bathurst .....	13	19	+	6



PAYS ET VILLES	1974	1975	DIFFERENCE
Ghana :			
Accra .....	152	144	— 8
Guinée :			
Conakry .....	55	78	+ 23
Kenya :			
Nairobi .....	125	153	+ 28
Liberia :			
Monrovia .....	114	138	+ 24
Libye :			
Benghazi .....	179	241	+ 62
Nigeria :			
Lagos .....	235	226	— 9
Ouganda :			
Kampala .....	25	27	+ 2
Rwanda :			
Butare .....	38	38	»
Kigali .....	19	60	+ 41
Sierra-Leone :			
Freetown .....	26	21	— 5
Tanzanie :			
Dar-es-Salaam .....	23	17	— 6
Zaïre :			
Kinshasa .....	1 294	1 244	— 50
Lubumbashi .....	228	183	— 45
Kolwesi .....	46	71	+ 25
<i>Amérique.</i>			
Cuba :			
La Havane.....	12	15	+ 3
Etats-Unis :			
Boston .....	72	60	— 12
San Francisco.....	136	173	+ 37
Guatemala :			
Guatemala .....	215	215	»
Haïti :			
Port-au-Prince .....	190	180	— 10
Honduras :			
Tegucigalpa .....	»	118	»
Panama :			
Panama .....	71	105	+ 34

PAYS ET VILLES	1974	1975	DIFFERENCE	
Salvador :				
San Salvador.....	105	157	+	52
Uruguay :				
Paysandu .....	56	75	+	19
Venezuela :				
Caracas .....	629	641	+	12
<i>Asie.</i>				
Afghanistan :				
Caboul .....	51	26	—	25
Chine :				
Pékin .....	100	98	—	2
Corée :				
Séoul .....	»	16		»
Hong Kong :				
Hong Kong.....	79	82	+	3
Inde :				
New Delhi.....	61	60	—	1
Indonésie :				
Djakarta .....	102	126	+	24
Japon :				
Tokaimuna .....	»	20		»
Laos :				
Vientiane .....	337	504	+	167
Malaisie :				
Kuala-Lumpur .....	16	21	+	5
Pakistan :				
Islamabad .....	»	15		»
Karachi .....	13	14	+	1
Singapour :				
Singapour .....	56	57	+	1
Thaïlande :				
Bangkok .....	162	183	+	21
<i>Moyen-Orient.</i>				
Arabie saoudite :				
Djeddah .....	70	81	+	11
Riyadh .....	»	30		»

PAYS ET VILLES	1974	1975	DIFFERENCE
Emirats arabes unis :			
Abu-Dhabi .....	»	96	»
Irak :			
Bagdad .....	97	120	+ 23
Israël :			
Jérusalem .....	41	46	+ 5
Tel-Aviv .....	46	54	+ 8
Jordanie :			
Ammane .....	19	16	— 3
Koweït :			
Koweït .....	307	357	+ 50
Syrie :			
Damas .....	148	166	+ 18
<i>Océanie.</i>			
Australie :			
Canberra .....	81	142	+ 61
Melbourne .....	29	35	+ 6
Sydney .....	68	68	»
Totaux (99 écoles).....	14 885	17 353	+ 2 468

**Ces quatre-vingt-dix-neuf écoles constituent un réseau de première importance**, correspondant à un besoin essentiel. Elles suivent exactement les programmes français, et 50 % des effectifs sont français ; la présence d'enfants étrangers permet d'augmenter les effectifs des classes et d'équilibrer des budgets difficiles, en même temps que de faire œuvre de rayonnement culturel.

Or, *ces écoles ne reçoivent de l'Etat qu'une aide minimale*. Seul le Ministère de l'Education les subventionne ; malgré une augmentation très substantielle dans les prévisions de budget de 1976 (29 %), cette aide atteindra à peine 5 millions de francs, soit moins de 50 000 F en moyenne pour le fonctionnement d'une école pendant une année. *Le Ministère des Affaires étrangères n'accorde aucune subvention à ces quatre-vingt-dix-neuf écoles ; il se contente d'y détacher au total cinquante-cinq professeurs, parmi lesquels vingt-cinq V. S. N. A., ce qui ne représente que le vingtième du corps enseignant qui y est nécessaire ; sauf dans*

quelques villes du Moyen-Orient, aucun crédit d'investissement n'est prévu ; aucune subvention de fonctionnement non plus de la part de la D. G. R. C. S. T., qui considère que ces écoles n'entrent pas dans sa responsabilité.

*Votre commission considère qu'une situation intolérable est ainsi perpétuée.* Il n'est pas possible de continuer à ne donner à ces écoles qu'un soutien aussi médiocre. Il est extravagant de constater, par exemple, que la D. G. R. C. S. T. n'envoie aucun professeur à Alicante, où l'école compte près de mille élèves. Le Ministère des Affaires étrangères rétorque que toute création de postes lui est interdite par les arbitrages budgétaires ; le Ministère de l'Éducation remarque que le détachement de personnel enseignant à l'étranger n'est pas de son domaine ; les associations gestionnaires des écoles doivent recruter sur place des professeurs qui n'ont pas toujours les qualifications souhaitables et dont elles doivent assurer elles-mêmes les rémunérations ; les fonds nécessaires sont demandés aux parents d'élèves sous forme de frais de scolarité sans cesse plus élevés et plus lourds à supporter... Ce « cercle infernal » se poursuit, sans qu'interviennent les décisions gouvernementales demandées et légitimement espérées...

e) *Les établissements privés et religieux.*

L'enseignement français à l'étranger est dispensé dans une cinquième catégorie d'établissements qui relèvent d'institutions purement privées :

— il s'agit d'abord des *écoles d'entreprise*, fondées et gérées par les grandes compagnies industrielles françaises qui, ayant dû implanter du personnel nombreux en des endroits précis, pour remplir leurs contrats commerciaux, ont créé en même temps une école pour les enfants de ce personnel. Ces écoles sont au nombre de vingt-huit ; la Mission laïque apporte des concours à seize d'entre elles. Le Gouvernement n'intervient pas dans le fonctionnement de ces écoles dont les frais sont entièrement assumés par les sociétés, y compris la prise en charge des quelque V. S. N. A. qui y ont été envoyés ;

— les *écoles de congrégations*, qui jouèrent jadis un rôle important dans la diffusion de la langue française, demeurent nombreuses dans le monde. Mais elles ont eu tendance à utiliser de plus en plus les langues des pays, et l'on ne peut plus guère dire qu'elles dispensent aujourd'hui un enseignement vraiment français. La D. G. R. C. S. T. aide ces écoles en faisant bénéficier les

professeurs de français de « contrats types » comparables à ceux qui sont accordés aux écoles privées métropolitaines. C'est ainsi que dans les prévisions du budget de 1976, l'on trouve des crédits de 500 000 F pour quinze nouveaux contrats en Syrie, 400 000 F pour dix contrats en Egypte et 200 000 F pour cinq contrats en Turquie ;

— enfin, des *institutions privées*, ici et là, continuent à faire œuvre française, tant du point de vue culturel que social. Sauf exception, elles ne bénéficient d'aucune aide de l'Etat. On peut citer, par exemple, les « écoles françaises » de Catalogne, gérées par la Société française de bienfaisance de Barcelone, et les « écoles frontalières » de Belgique qui, situées à proximité du département du Nord, sont des établissements religieux datant de l'expulsion des congrégations de France en 1905. Ces dernières écoles se trouvent dans une situation difficile car leur statut particulier ne les place dans aucun des cadres d'aide prévue ; leur enseignement garde pourtant un caractère éminemment français, et il y aurait lieu, pour elles, de rechercher des solutions comme, par exemple, l'octroi de contrats types.

### 3° *Les problèmes de l'enseignement français à l'étranger.*

Cette étude nous montre que la France dispose à l'extérieur d'un remarquable réseau d'établissements d'enseignement : 70 lycées et collèges (62 si l'on élimine les huit qui ont le statut de « petite école » et figurent également dans leur recensement), 99 écoles gérées par les associations de parents d'élèves, 28 écoles de sociétés, plusieurs dizaines d'institutions privées ou religieuses, soit au total plus de 200 établissements.

Il convient de maintenir, de renforcer et, là où cela s'avère nécessaire, d'accroître cette implantation. A cet égard, votre rapporteur avait déjà relevé avec étonnement, l'an passé, certains propos tenus à la tribune de l'Assemblée Nationale, dans lesquels un député se demandait « si ces institutions ne correspondent pas plutôt au mode d'action culturelle du siècle dernier qu'à des perspectives d'avenir. *« C'est avec un vif regret que cette année encore, votre commission a noté la phrase suivante dans le rapport fait au nom de la commission des Finances de l'Assemblée (n° 1916, page 30) : « Le réseau des lycées et écoles françaises à l'étranger est largement le produit du passé et correspond dans bien des cas à des nécessités qui datent de la fin du siècle dernier. »*

S'il est exact que quelques lycées et collèges ont derrière eux une longue tradition, il n'en est pas moins vrai que les trois-quarts des établissements d'enseignement français à l'étranger, et notamment les 99 « petites écoles » et les 28 écoles de sociétés, datent des vingt-cinq dernières années ; en fait, une cinquantaine d'écoles ont moins de dix ans, et il s'en crée chaque année, en particulier dans les endroits où le rapporteur de l'Assemblée préconise à juste titre qu'on les place : là « où nos échanges économiques amènent de très nombreux Français » et « où se manifeste un sous-équipement extrêmement sérieux en matière scolaire ».

Ces créations, cet essaimage, répondent à des besoins précis ; cet essor témoigne d'une vitalité reconfortante, toute tournée vers l'avenir. Mais le point noir de ce bel effort, c'est que le Gouvernement non seulement a pris peu d'initiative, mais, de plus, ne le « suit » pas toujours. D'abord, ce sont les Français résidant à l'étranger qui, souvent, ont dû eux-mêmes créer et faire fonctionner l'établissement qui leur faisait défaut. Ensuite, même quand la démonstration a été faite de la nécessité et de la viabilité d'une école nouvelle, les interventions de l'Etat en sa faveur demeurent rares et limitées. C'est la timidité de cette politique qui provoque les difficultés et les inconvénients de l'enseignement français à l'étranger.

a) *Les frais de scolarité sont très élevés, sauf, toutefois, dans les trois pays d'Afrique du Nord, qui demeurent les seuls où les taux restent modiques (environ 120 F par an). En raison de la faiblesse ou de l'absence des subventions de fonctionnement, les budgets des établissements ne peuvent être équilibrés qu'en demandant aux parents le versement de droits d'écolages importants. Ceux-ci varient beaucoup d'un continent à l'autre ; encore relativement réduits à Pondichéry ou au Liban (800 F), ils s'élèvent ailleurs, en moyenne, de 1 200 à 4 000 F par an et par élève, et atteignent 10 000 F aux Etats-Unis.*

Ces tarifs excessifs suscitent les plus vives protestations parmi les Français résidant à l'étranger qui estiment que leurs enfants devraient pouvoir être scolarisés dans des conditions analogues à celles qui existent en France, c'est-à-dire dans une quasi-gratuité. La gratuité de l'enseignement constitue l'une de leurs revendications essentielles et M. Maurice Schumann, alors qu'il était Ministre des Affaires étrangères, a admis que « la gratuité est l'idéal à atteindre ». Mais hélas ! on n'en prend pas le chemin, bien au

contraire ! *L'Algérie était le dernier pays étranger où l'enseignement français était gratuit ; cette année, des frais de scolarité y ont été établis.* Votre rapporteur déplore cette décision, qui va à l'encontre de l'évolution préconisée.

Le Gouvernement, il est vrai, octroie, par l'intermédiaire du Ministère de l'Éducation, des **bourses** qui permettent aux enfants appartenant à des familles aux revenus modestes de n'être pas exclus des possibilités d'enseignement français. La ligne budgétaire correspondante, en nette augmentation, dépasse 15 millions de francs dans le projet de loi de finances de 1976. Mais *votre commission préférerait voir mise en œuvre une politique générale qui viserait à faire baisser partout les taux d'écolage, de façon à se rapprocher des conditions existant en Métropole.*

b) *Le manque de personnel.*

La meilleure façon d'aider les établissements français, tant sur le plan pédagogique que financier, est d'y *détacher des professeurs et du personnel administratif, et de prendre en charge leur traitement.* Les lycées « traditionnels » bénéficient d'un encadrement assez satisfaisant, mais, comme nous l'avons déjà remarqué, celui-ci fait totalement défaut dans la plupart des écoles françaises de l'étranger.

Votre commission a déjà souligné que *l'une des solutions pourrait consister à faire servir quelques heures par semaine en « diffusion » des enseignants détachés en « coopération ».* Rien ne semble s'opposer, en effet, à ce qu'un coopérant affecté à un organisme étranger, mais rémunéré par la France, voit inclure dans son temps normal de service une ou deux heures d'enseignement dans l'école française locale. Une telle décision n'entraînerait aucune dépense nouvelle ; et elle mettrait fin à cette situation étrange où l'on voit, dans certains pays, bon nombre d'enseignants occupés à des tâches qui leur laissent quelque loisir, alors que l'établissement français manque notoirement de professeurs.

Là où ne se trouve aucun coopérant, il faudrait, évidemment, envoyer des professeurs. Mais si des créations de postes apparaissaient impossibles en raison des restrictions budgétaires, au moins la D. G. R. C. S. T. pourrait-elle accorder une subvention d'ensemble qui pourrait permettre de couvrir le coût d'un ou plusieurs traitements d'enseignants recrutés localement.

c) *La participation de l'Etat.*

L'Etat doit participer davantage au fonctionnement des quelque 200 établissements français de l'étranger non seulement en accordant une aide financière accrue, mais aussi en définissant et en menant une politique plus claire et plus ferme.

*La carte scolaire de la France à l'étranger* a sans doute été dressée ; mais à partir des points de force et des zones d'ombre qui en ressortent, il faudrait déterminer les régions où il suffit que l'effort soit maintenu, celles où un certain désengagement serait possible, et celles au contraire sur lesquelles l'accent doit être placé. Il est certain, par exemple, que si l'on compare notre action au Maroc et en Allemagne fédérale, il apparaîtra à l'évidence que la disproportion est trop grande. Tout en reconnaissant l'intérêt de certaines actions particulières, menées notamment en fonction de la vocation africaine de la France et de notre souci du monde francophone, il semble certain qu'un rééquilibrage au moins partiel apparaît opportun.

*La mission des établissements français doit être réaffirmée*, ne serait-ce que pour que l'on n'entende plus dire, par exemple, qu'ils s'adressent d'abord aux enfants étrangers. *L'ordre de priorité*, à la lumière de l'évolution de ces dernières années, est maintenant celui-ci : les jeunes Français (pour lesquels il s'agit, comme l'a dit le Premier Ministre, d'un « droit imprescriptible ») ; les jeunes francophones (dans le cadre de l'effort général de francophonie, et parce qu'il est utile, du point de vue pédagogique, d'avoir une bonne proportion d'enfants parlant français) ; les jeunes nationaux du pays d'établissement ; enfin, les étrangers-tiers.

*Les aménagements aux programmes* peuvent être faits en fonction des nécessités et des obligations locales. Un même établissement pourra comporter une section française et une section étrangère. L'étude des civilisations et langues nationales et locales sera organisée et recommandée. Mais en même temps, on ne perdra pas de vue que l'un des buts de cet enseignement est de permettre aux jeunes Français de se réinsérer, à tous les niveaux de la scolarité, dans le système métropolitain.

*Les modalités de financement des écoles doivent être revues* : en laissant aux associations de parents d'élèves la charge d'une centaine d'écoles, l'Etat a simplement passé une responsabilité qui, normalement, lui incombe, aux communautés françaises de l'étranger. Celles-ci ont fait face à cette tâche avec bonne volonté,



dévouement et, dans l'ensemble, succès. Mais ce succès même a pour conséquence, en plusieurs endroits, de rendre souhaitable le relais de l'Administration ; ailleurs, les difficultés ont été telles qu'elles ne pourront être surmontées que par une intervention gouvernementale.

Ces difficultés sont surtout d'ordre financier. Il est indispensable que, soit le Ministère des Affaires étrangères, soit le Ministère de l'Education disposent de crédits qui leur permettent d'aider davantage les établissements français de l'étranger. *Un enfant, français au étranger, scolarisé en France coûte à l'Etat une somme moyenne qui a été calculée, et qui est par an de l'ordre de 1 800 F dans les classes élémentaires, 3 500 F dans le premier cycle, 5 200 F dans le second cycle ; ne serait-il pas logique que la subvention accordée aux écoles françaises de l'étranger soit au moins l'équivalent de ce coût moyen multiplié par le nombre d'élèves français scolarisés ?*

De plus, il faudrait tenir compte de la mission supplémentaire de ces établissements auprès des étrangers, et du rôle qu'ils jouent comme *points d'ancrage de notre langue et de notre culture*. Autant il serait normal que le Ministère de l'Education assume la première contribution, et dans des proportions bien supérieures à celles d'aujourd'hui, autant la D. G. R. C. S. T. devrait être dotée des crédits suffisants pour permettre que cette seconde mission soit accomplie.

A la lumière des changements qui se sont produits depuis quelques années, et en fonction des nécessités nouvelles, *les problèmes de l'enseignement français à l'étranger doivent être réexaminés*. On ne peut plus se contenter de parer au plus pressé, de travailler au coup par coup ; on ne peut continuer de laisser à l'écart cent écoles françaises, en considérant simplement qu'elles ne dépendent pas vraiment de tel ou tel ministère ; on ne peut continuer à penser qu'il n'est d'autre issue qu'une inexorable et continuelle augmentation des frais de scolarité. En fait, *notre politique doit être revue, relancée, selon des lignes qu'a indiquées le Premier Ministre lui-même, et aussi, sans doute, dans certaines des directions qui viennent d'être suggérées ; encore faudrait-il le faire avec la volonté d'aboutir, et donc d'obtenir dans les arbitrages budgétaires les moyens nécessaires à cette action.*

## C. — LES SUPPORTS DE L'ACTION CULTURELLE FRANÇAISE A L'ÉTRANGER

### 1° *Le livre.*

a) Dans le projet de budget de 1976, les **compétences en matière de diffusion commerciale du livre sont transférées au Secrétariat d'Etat à la Culture**. En conséquence, les crédits affectés au Fonds culturel du livre (à l'exception de ceux consacrés aux actions de coopération d'Etat à Etat), soit 12 312 000 F, ont été transférés au budget du Secrétariat d'Etat.

*Votre commission se demande si cette mesure est opportune.* Certes, on peut estimer logique de regrouper sous la tutelle d'une seule administration tous les problèmes relatifs au livre. Cependant, il n'était pas moins logique de donner au Ministère chargé de conduire notre politique des relations culturelles, scientifiques et techniques les moyens nécessaires à la diffusion du livre français, support essentiel de cette action.

Le Ministère des Affaires étrangères avait d'ailleurs inséré l'aide à l'exportation du livre français dans l'ensemble de sa politique de diffusion culturelle. Les aides du Fonds culturel étaient en effet consenties de manière à orienter la diffusion du livre, comme l'ensemble des moyens dont disposait le ministère, vers les priorités de notre politique de diffusion et de coopération. Ce transfert de compétences apparaît donc d'autant moins opportun qu'après bien des tâtonnements *la politique d'exportation du livre semblait enfin s'organiser*. Ainsi, l'année 1974 avait fait apparaître pour la première fois un excédent de la balance commerciale dans ce domaine; les exportations ayant progressé de près de 22 % en volume, et de 8,2 % en valeur. De même, l'effort consenti en faveur de la diffusion des livres scientifiques, professionnels et techniques, qui représentent 8,8 % du total des exportations, avait

permis de faire progresser la vente de ces ouvrages de 51,13 % en volume. Même si, ainsi qu'il a été dit à votre commission, les administrations des Affaires étrangères et de la Culture doivent déployer des efforts communs et coordonnés en faveur de la politique du livre, *il est à craindre que le « changement de main » de ce secteur n'ait pour conséquence une certaine remise en cause de l'orientation des efforts, au moment précisément où ils commençaient à porter leurs fruits.*

Enfin, le Secrétaire d'Etat à la Culture ne dispose d'aucun moyen d'action à l'étranger. On a donc avancé que les services culturels des ambassades lui serviraient de relais. *Votre commission ne voit pas bien en quoi cette solution constitue un progrès par rapport à la situation actuelle.* En outre, on peut se demander si cette fonction d'exécutant répond à la conception que l'on doit avoir du rôle du Ministre des Affaires étrangères, et de sa place au sein du Gouvernement. On peut enfin relever cette nouvelle manifestation de la tendance qui consiste à éparpiller entre les administrations des compétences en matière de relations extérieures qui devraient normalement revenir aux Affaires étrangères.

b) Ce Ministère gardera, cependant, ses compétences en matière de **diffusion gratuite du livre**, dont la fonction principale est d'ailleurs d'être un moyen d'accompagnement de la diffusion commerciale et un instrument de promotion du livre français. Or, ce n'est que dans certains pays à faible pouvoir d'achat que la diffusion gratuite constitue le seul facteur de présence du livre français. Partout ailleurs, la diffusion culturelle était conçue en étroite complémentarité avec la diffusion commerciale, qu'elle devait préparer et à laquelle elle ne devait qu'exceptionnellement se substituer. *Votre commission peut légitimement se demander si cette politique rationnelle, qui commençait à donner certains résultats, pourra être poursuivie avec la même cohérence.*

Notons, à titre d'information, que la diffusion gratuite est assurée par les postes culturels qui consacrent le tiers de leurs commandes à des ouvrages parus dans l'année. Le tiers environ des livres est affecté aux bibliothèques des instituts et centres culturels et le reste offert à des personnalités ou à des organismes qui ont demandé à les recevoir. En 1975, 5,727 millions de francs ont été affectés à la diffusion gratuite de livres — dont 16 % de

livres scientifiques et techniques. La répartition géographique de ces crédits s'établit comme suit :

**Répartition par région géographique des crédits destinés à la diffusion gratuite du livre.**

PAYS	CREDITS attribués aux postes.
	(En francs.)
Europe de l'Ouest .....	1 157 665
Europe de l'Est .....	661 500
Afrique anglophone .....	282 550
Afrique du Nord .....	689 000
Amérique du Nord .....	495 750
Amérique latine .....	952 750
Moyen-Orient .....	538 300
Asie .....	687 300
Asie développée .....	262 300
Totaux .....	5 727 115

Notons enfin qu'une expérience intéressante a été tentée en 1974 pour développer la diffusion commerciale du livre français dans certains pays à faible pouvoir d'achat, mais qui manifestent un grand intérêt pour la culture française, tels Haïti, l'Uruguay, le Pérou et l'Afghanistan. Les libraires de ces pays ont été encouragés à commander ferme à nos maisons d'édition, aux conditions habituelles, les ouvrages susceptibles d'intéresser le public local ; en même temps, l'assurance leur a été donnée que les livres invendus leur seraient rachetés au prix coûtant ; ces livres, rachetés à l'aide de crédits spéciaux mis à la disposition des postes, sont offerts aux personnalités ou distribués aux organismes culturels et scientifiques locaux.

*2° La radiodiffusion et la télévision.*

Alors que la radiodiffusion et la télévision constituent les plus puissants moyens de diffusion culturelle, la **France n'a jamais consenti l'effort nécessaire à une action efficace et cohérente** en ce domaine. Alors que de petits pays réussissent à émettre dans le monde entier, la voix de la France n'a jamais réussi à se faire partout entendre.

Depuis la disparition de l'O.R.T.F. qui contribuait pour une part non négligeable au financement des actions extérieures en matière de radiodiffusion et de télévision, la situation, qui n'a

jamais été brillante; menace de devenir catastrophique. 1976 pourrait voir se restreindre encore des efforts déjà considérablement réduits depuis cette année.

a) *Les émissions sur ondes courtes à destination de l'étranger :*

— **Des problèmes financiers plus aigus.**

Depuis la suppression de l'O.R.T.F., c'est la société nationale **Radio France** (Radio France internationale), en matière de fabrication de programmes, et l'établissement public **Télédiffusion de France**, pour la diffusion, qui ont hérité des attributions anciennes de la D.A.E.C. dans le domaine des émissions sur ondes décimétriques à destination de l'étranger.

*Mais ces organismes ne disposent d'aucune ressource financière qu'ils puissent affecter à ces actions, contrairement à l'O.R.T.F., qui assurait sur ses fonds propres les deux tiers de leur financement. Les ressources de Télédiffusion de France, en particulier, proviennent pour l'essentiel des sommes qui lui sont versées par les sociétés de programme pour assurer la diffusion de leurs propres émissions. C'est donc le Ministère des Affaires étrangères qui doit verser à l'établissement public les sommes correspondant aux services qui lui sont rendus en matière de diffusion vers l'étranger, ce que votre commission estime très regrettable eu égard aux crédits réduits dont dispose ce Ministère.*

Quoique le cahier des charges fasse obligation à Télédiffusion de France, à partir de 1976, d'assurer la diffusion vers l'étranger, ce sont donc les administrations intéressées qui continueront à financer ces émissions. Les frais de production d'émissions spécifiques seront encore partiellement financés par Radio France jusqu'en 1977, date à laquelle la charge en incombera entièrement aux Ministères (en 1975, R.F.I. a contribué pour 180 000 F à ces émissions). La fourniture d'émissions reprises des chaînes nationales est, quant à elle, à la charge de Radio France.

La **Société monégasque de radiodiffusion (Somera)** dans laquelle l'Etat détient une forte participation, assure, de son côté, des émissions sur ondes moyennes à destination du Proche-Orient au financement desquelles le Ministère des Affaires étrangères doit également participer.

Actuellement, notre effort de diffusion radiophonique vers l'extérieur est poursuivi à raison de 17 h 30 d'émissions, en moyenne, chaque jour. Ce total comporte les émissions en **ondes**

**courtes**, vers l'Afrique exclusivement, et les émissions en **ondes moyennes**, vers le Moyen-Orient (à l'aide du relais de Chypre), auxquelles s'ajoutent une heure quotidienne en allemand et une en espagnol.

**Les coûts correspondants au maintien de ce très modeste effort sont évalués par le Ministère des Affaires étrangères à 20 millions de francs environ : 13,9 millions pour les émissions en ondes courtes et 6 millions de francs pour couvrir le déficit de la Somera. Or, le Ministère n'a pu inscrire à son budget, au nouveau chapitre 42-03 « Emissions radiophoniques vers l'étranger », que 14,605 millions de francs, dont 14,388 millions de francs à l'article 10 (nouveau) « Contribution au financement des émissions en direct vers l'étranger (ondes courtes et ondes moyennes) ».**

*Il manque donc plus de 5 millions de francs pour simplement maintenir le peu qui existe aujourd'hui, et votre commission s'est vivement inquiétée de ne trouver nulle part dans le projet de loi de finances pour 1976 la dotation budgétaire qui sera nécessaire pour combler ce déficit.*

Interrogé par elle, le Secrétaire d'Etat chargé de l'Information, M. Rossi, a indiqué que d'autres crédits, d'environ 2 millions de francs, seraient « débloqués » dans ce but. Le déficit restant pourrait être absorbé par le Ministère de la Coopération, auquel d'ailleurs on s'étonne qu'il ne soit pas fait plus largement appel, dès lors qu'il s'agit surtout d'émissions destinées à l'Afrique francophone.

*En conclusion, votre commission compte que cette ventilation sera possible, et s'oppose à toute diminution nouvelle des émissions vers l'extérieur.*

### **Les problèmes techniques.**

C'est à la lumière de ce qui vient d'être dit sur la misère financière de l'action extérieure qu'il faut examiner le problème technique — qui est en fait, essentiellement, un problème *financier* d'utilisation et de développement du potentiel technique.

**Télédiffusion de France** dispose actuellement d'un parc de 20 émetteurs ondes courtes (12 de 100 kW et 8 de 500 kW) installés à Allouis et à Issoudun. Ce parc est très inférieur à celui dont disposent par exemple la Grande-Bretagne (87 émetteurs, dont

36 implantés hors des frontières nationales) et l'Allemagne (31 émetteurs dont 13 à l'étranger). *Il pourrait cependant permettre une action beaucoup plus efficace.* Le potentiel technique actuellement « focalisé » sur l'Afrique ne fonctionne en effet qu'à 60 % de sa capacité, certains émetteurs demeurant fermés une partie du temps.

Même dans le cadre du système actuel de gestion, c'est-à-dire en l'absence de relais, il serait parfaitement possible de parvenir à une « couverture » bien plus complète, dans un rayon de 5 à 10 000 kilomètres. *En réorientant les émetteurs quelques heures par jour* — ce qui est parfaitement possible si l'on dispose du personnel nécessaire — on pourrait couvrir l'Amérique latine, une partie de l'Amérique du Nord et aussi, par d'autres réorientations des émetteurs, la majeure partie de l'Europe et une proche partie de l'Asie. Avant que l'on ne prenne la décision funeste, au début de cette année, d'occulter les ondes courtes à destination de la mer des Caraïbes, ces émissions permettaient de couvrir, outre les Antilles, une partie des Amériques.

*Le coût d'une « orientation » vers l'Amérique latine par exemple, a été estimé à 5 millions de francs. Est-ce vraiment trop cher payer pour faire entendre la voix de la France à des pays dont on est sûr qu'ils souhaiteraient effectivement l'écouter et qui se plaignent de ne pouvoir le faire ?* La Grande-Bretagne, qui connaît cependant une situation économique difficile, n'a pas songé à « fermer » les émetteurs de la B. B. C. pour autant.

Un groupe de travail, présidé par le président directeur général de Radio France et comprenant les divers Ministères concernés, a été constitué afin d'étudier le problème général des émissions destinées à l'étranger, et de proposer les solutions. D'autre part, le Premier Ministre a désigné un chargé de mission, hautement qualifié, qui doit faire un rapport à ce sujet.

Votre rapporteur ne méconnaît pas l'intérêt de semblables études : il est trop vrai que la politique que l'on entend mener en ce domaine mérite d'être clairement définie. Mais en même temps, il faut mettre fin sans délai au hiatus actuel, et donc, sans attendre des solutions coûteuses et à long terme (construction de relais, lancement de satellites), utiliser au mieux le potentiel dont on dispose présentement.

*La France possède le matériel nécessaire pour émettre sur ondes courtes vers le monde entier 24 heures par jour. C'est là un moyen de rayonnement qu'il serait aberrant de négliger. Votre commission, à cet égard, ne partage nullement l'opinion selon laquelle les ondes courtes sont inutiles. C'est avec effarement qu'elle a lu l'une des recommandations finales du rapporteur de la Commission des Affaires culturelles de l'Assemblée Nationale : « abandonner la politique d'émissions radiophoniques sur ondes courtes », tout en approuvant ce qu'il ajoute : « installer ou louer les relais en ondes moyennes indispensables à la diffusion de la pensée et de la culture françaises » (rapport n° 1917, page 124). Il n'est pas possible de décider de ne plus rien faire maintenant pour, peut-être, faire quelque chose plus tard ; il n'est pas possible que la voix de la France ne soit plus entendue — au moins sur ondes courtes, en attendant mieux.*

*Votre commission constate que, dans le domaine des émissions radiophoniques vers l'extérieur, c'est simplement la volonté politique — et pas seulement gouvernementale — qui fait défaut. Elle pense que le projet de loi de finances pour 1976 aurait dû inclure les quelque dix millions de francs qui auraient permis à la fois de maintenir des actions déjà sérieusement amputées dans leurs moyens et dans leurs objectifs, et d'utiliser davantage notre potentiel technique existant, afin de pouvoir émettre, par exemple, vers l'Amérique latine.*

*b) Actions de coopération en matière de radio et télévision :  
les envois de programmes :*

La D.G.R.S.C.T. consacrera, en 1976, 23 358 000 F inscrits à l'article 44 du chapitre 42-21 du budget, aux « moyens audiovisuels O.R.T.F. ». (On notera au passage la survivance du sigle.) Ces crédits seront utilisés pour rembourser à Radio France et à l'Institut national de l'audiovisuel, dont la part la plus importante concerne la réalisation et la diffusion de programmes de radiodiffusion et de télévision, le solde étant destiné à l'aide à la diffusion commerciale et à la gestion des six bureaux à l'étranger.

— **Radio France** est chargée de la réalisation et de la diffusion de programmes enregistrés spécifiques et de la diffusion de programmes repris des chaînes et choisis sur catalogue. Ces prestations font l'objet d'un marché de 6 millions de francs.



Les émissions spécifiques comprennent six magazines hebdomadaires d'un quart d'heure : une émission d'information générale composée de reportages, d'interviews et de chroniques portant sur l'actualité française, un magazine culturel, un magazine féminin, une « émission scientifique » portant sur l'actualité scientifique, technique et industrielle française, une émission consacrée à la chanson poétique et une autre aux chansons de variétés.

En 1975, 1 614 copies, au total, de ces magazines, ont été tirées chaque semaine (dont 400 en français, 234 en anglais, 640 en espagnol et 340 en brésilien) et envoyées à 80 pays.

La distribution de 6 000 heures d'émissions reprises des chaînes — fournies gratuitement par la société nationale intéressée — est assurée aux stations de radio totalement ou partiellement francophones des pays suivants : Maroc, Algérie, Tunisie, Cambodge, Laos, Viet-Nam, Egypte, Liban, Arabie Saoudite, Haïti, Mexique, Angola, Ethiopie.

— **Télédiffusion de France** est chargé, aux termes d'une convention d'un montant de 8 millions de francs signée en avril dernier, d'assurer la diffusion culturelle des émissions de télévision à l'étranger pour le compte du Ministère des Affaires étrangères.

Il s'agit de programmes repris des chaînes et mis à la disposition de l'Institut par T.F. 1, Antenne 2 et FR. 3, ou provenant des archives, qui sont cédés gratuitement ou contre une redevance symbolique aux vingt-deux pays suivants : Algérie, Arabie Saoudite, Brésil, Cambodge, Chypre, Colombie, Grèce, Haïti, Irak, Iran, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Mexique, Qatar, Egypte, Syrie, Tunisie, Turquie, Viet-Nam, Yemen-Sud.

Le volume des programmes envoyés représente 4 400 heures pour 1975.

c) *Perspectives de la diffusion culturelle en matière de télévision :*

Il est envisagé, pour l'avenir, de substituer, autant que possible, au système traditionnel de dons ou de cessions moyennant redevance symbolique, des échanges plus équilibrés. Cette orientation

pourrait également permettre de développer la diffusion de nos émissions dans de nouveaux pays, notamment en Europe, ou dans des pays francophones, comme le Québec.

C'est pourquoi, le Ministère des Affaires étrangères a décidé de louer sur FR. 3 des heures d'antenne qui permettront de diffuser des programmes en langue arabe et portugaise à l'intention des travailleurs immigrés, en échange d'horaires sur les antennes des pays correspondants. Ce système pourrait être étendu s'il donne satisfaction. La Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques étudie également le moyen de réaliser des coproductions avec nos partenaires afin de les intéresser plus directement aux émissions en français.

**Relations entre le Ministère des Affaires étrangères et les organismes de la R. T. F.**

VENTILATION POUR 1975 DES CRÉDITS INSCRITS A L'ARTICLE 44 DU CHAPITRE 42-21	
<i>Radio :</i>	
Marché Radio-France :	En francs.
Programmes enregistrés .....	6 000 000
Programmes spécifiques .....	500 000
Transports .....	40 000
Retransmission de l'opéra <i>Electre</i> .....	218 000
Réalisation de trois programmes de remplacement que Radio-France ne pouvait fournir en début d'exercice.	218 000
<i>Télévision :</i>	
Institut national de l'audiovisuel :	
Convention pour la diffusion des émissions à l'étranger.	8 000 000
Marché pour le remboursement de la location de 52 heures d'antenne à FR 3.....	2 400 000
<i>Bureaux à l'étranger :</i>	
Institut national de l'audiovisuel :	
Convention pour le fonctionnement et la gestion des sept bureaux de coopération et de diffusion culturelle de Saïgon, Phnom-Penh, Beyrouh, Tunis, Alger, Rabat, Le Caire .....	3 316 000
<i>Actions nouvelles à l'étude :</i>	
Extension des relais italiens.	
Extension de la distribution à de nouveaux pays (Québec).	
Aide à la distribution commerciale.....	3 142 000
<b>Total .....</b>	<b>23 616 000</b>

D. — BOURSES D'ÉTUDES ET DE STAGES

1° Bourses accordées à des étudiants étrangers.

En 1974-1975, le nombre des titulaires étrangers de bourses et de stages accordés par la D. G. R. C. S. T. s'est élevé à 6 336.

a) Leur répartition par discipline étudiée, ainsi que par zone géographique, s'établit ainsi que suit :

Bourses d'études en France.

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE	DISCIPLINE											Totaux.	
	Lettres.	Formation et perfect. des professeurs de français.	Beaux-arts.	Faculté de droit, économie.	Administration publique.	Banque, commerce, assurances.	Faculté des sciences.	Santé publique et services sociaux.	Travaux publics.	Industries, mines.	Agriculture.		Divers.
Europe occidentale .....	120	10	34	56	9	5	163	23	3	1	3	22	449
Europe de l'Est.....	103	16	30	15	»	»	20	5	»	2	»	11	202
Proche et Moyen-Orient....	201	46	50	93	6	»	426	51	16	1	9	56	954
Afrique du Nord.....	142	129	161	26	3	74	755	206	157	30	165	42	2 080
Afrique au Sud du Sahara..	167	70	8	97	9	7	40	37	3	1	4	10	453
Asie-Océanie développée....	80	22	33	10	»	»	29	1	»	»	»	22	197
Reste de l'Asie-Océanie....	207	88	37	116	14	1	304	67	6	6	14	40	900
Amérique du Nord.....	79	5	23	42	2	3	37	9	»	»	1	4	205
Amérique latine.....	274	59	48	107	26	»	266	11	5	1	13	88	696
<b>Totaux 1974-1975 .....</b>	<b>1 373</b>	<b>445</b>	<b>424</b>	<b>752</b>	<b>69</b>	<b>90</b>	<b>2 040</b>	<b>410</b>	<b>189</b>	<b>42</b>	<b>209</b>	<b>293</b>	<b>6 336</b>

Le total des bourses attribuées fait apparaître une *diminution importante* par rapport aux chiffres de 1972-1973 (8 083 bourses). *Votre commission regrette cette tendance* : en effet, les bourses, moyen précieux d'aide à la formation, sont aussi un des

meilleurs moyens de favoriser le développement et l'approfondissement des relations culturelles. Il faut tout particulièrement regretter la diminution du nombre des boursiers au titre de la formation pédagogique des professeurs de français.

Par contre, on peut relever que 23 848 stagiaires ont été accueillis en France pendant l'année 1974, contre 20 589 en 1972.

En ce qui concerne les bourses d'études, le Ministère essaye de favoriser le recrutement des boursiers dans les secteurs prioritaires (sciences et techniques, formation pédagogique), d'améliorer le niveau des candidats par l'octroi de bourses de troisième cycle et, enfin, d'intégrer les bourses dans les programmes de coopération retenue lors des commissions mixtes.

b) Compte tenu du climat d'austérité qui a présidé à l'élaboration du projet de budget, il n'est pas prévu de **revaloriser le taux des bourses**, qui ont été fixées au 1<sup>er</sup> janvier 1975 à 700 F par mois pour les boursiers d'un niveau équivalent au premier ou au deuxième cycle des universités, 1 000 F pour le troisième cycle, 1 100 F pour la préparation d'un doctorat d'Etat et 1 500 F pour les études de spécialisation de très haut niveau.

*Votre commission pense qu'il eût été pourtant souhaitable de réévaluer ces bourses en fonction du taux de dépréciation monétaire, qui a été en 1975 — et sera sans doute en 1976 — assez important pour entraîner une réduction très notable, en valeur, du taux de ces bourses et donc du niveau de vie des bénéficiaires, même si l'on tient compte de la possibilité d'octroi d'aides complémentaires au logement (d'un montant maximum de 250 F par mois).*

## *2° Boursiers français à l'étranger.*

Le nombre total des boursiers français à l'étranger était en 1974-1975 de 2 076 — soit une notable augmentation par rapport à l'année scolaire 1972-1973 (1 327). Mais il faut noter que, sur ce total, le nombre des bourses accordées par le Ministère des Affaires étrangères reste remarquablement stable : 298 bourses en 1972-1973, 299 en 1974-1975. Il est intéressant de constater que les universités étrangères — particulièrement américaines — offrent aux jeunes Français plus de possibilités d'aller étudier à l'étranger que le Gouvernement français lui-même. Et les chiffres de 6 336 bourses octroyées à des étudiants étrangers pour venir en France, contre 299 offertes aux Français pour se rendre à l'étranger, pourraient donner matière à réflexion.

Par ailleurs, nos jeunes compatriotes résidant à l'étranger se trouvent souvent privés de la possibilité de postuler à l'une de ces bourses, les dossiers devant être constitués en Métropole et rien ne prévoyant qu'ils puissent être transmis à Paris par l'intermédiaire, par exemple, des services culturels des ambassades.

Il faut noter, de plus, que *ces jeunes Français de l'extérieur ne peuvent être candidats aux bourses d'enseignement supérieur en France offertes par la D.G.R.C.S.T., réservées aux étrangers.*

Ils ne peuvent postuler qu'aux bourses accordées aux métropolitains, qui sont d'un montant inférieur et exigent des ressources familiales très modestes. C'est ainsi que dans les classes terminales des lycées français de l'étranger, un jeune étranger, à valeur scolaire égale, a plus de chance qu'un jeune Français d'obtenir une bourse substantielle — accompagnée d'un remboursement de frais de voyage jamais offert à un titulaire du passeport français. Des situations navrantes ont été ainsi créées : *il y a là une sérieuse anomalie à rectifier.*

## DEUXIEME PARTIE

### GRANDES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE DE RELATIONS CULTURELLES ET DE COOPERATION

Ayant étudié les moyens et les supports de notre politique de relations culturelles et de coopération, votre rapporteur se propose, dans une seconde partie, d'examiner quelques-unes des grandes orientations de cette politique et, notamment, la défense et l'expansion de la langue française. Il survolera ensuite quelques régions du monde où notre effort apparaît actuellement accentué et terminera par l'indication de certains choix prévus pour notre coopération scientifique en 1976.

#### I. — La francophonie.

**Le soutien apporté à la langue française doit rester un axe fondamental de la politique de relations culturelles**, l'audience de notre culture étant subordonnée à celle de notre langue, et de la politique de coopération culturelle et technique, dont le développement suppose que notre langue puisse être, pour les pays auxquels nous souhaitons apporter une aide, un instrument d'accès aux sciences et aux techniques modernes. C'est, en fait, l'ensemble des moyens et de la politique de la D. G. R. C. S. T. qui doivent concourir à la **défense de la langue française** et nous pouvons une fois encore regretter, à ce propos, que l'on ne fasse pas, à cet égard, un emploi plus intensif des moyens de communication les plus modernes et les plus efficaces.

Votre rapporteur avait souligné l'an dernier *l'intérêt des nouvelles directions dans lesquelles la politique de défense de la langue française s'engage plus nettement depuis quelques années* : action pédagogique destinée à augmenter le nombre et la compétence des professeurs étrangers de français, enseignement destiné à des publics spécialisés. Cependant, ces moyens ne restent-ils pas « artisanaux » au regard des résultats que peuvent donner l'emploi

systématique des moyens de communication de masse ? Votre commission a relevé avec regret l'aveu contenu dans la réponse faite à la question écrite n° 16128 de notre collègue M. Jager, et selon laquelle « *l'intérêt que l'on porte dans le monde à la connaissance de la langue française, vecteur de culture, ou simple instrument de communication, a récemment diminué* ».

Cette constatation devrait nous conduire à accentuer encore l'effort consenti pour l'étude et la connaissance de notre langue. C'est un fait qu'il existe, pour reprendre l'expression du Président Léopold Sedar Senghor, « **231 millions de francophones en puissance** » ; mais M. Abelin, Ministre de la Coopération, remarquait récemment que parmi les 70 millions d'hommes et de femmes appartenant aux nations « francophones » d'Afrique, 10 millions seulement comprennent et parlent plus ou moins le français. Ailleurs, notre langue ne rencontre plus la faveur dont elle jouissait jadis... Partout, un travail de fond doit être poursuivi, accentué et éventuellement réorienté.

#### A. — LES ORGANES DE LA FRANCOPHONIE

##### 1° *Les structures administratives françaises.*

a) Il convient de souligner le rôle qu'ont joué depuis longtemps, en matière de défense du français, les associations privées, nationales ou internationales. On peut avancer que, dans une mesure non négligeable, ces initiatives désintéressées ont montré la voie aux administrations publiques, dont elles continuent d'ailleurs à soutenir l'action. L'*Alliance française* (fondée en 1883), dont l'œuvre est remarquable, la *Mission laïque* (1906), l'*Association internationale pour la culture française à l'étranger* (1949), l'*Association des journalistes de langue française* (1952), l'*Association des universités entièrement ou partiellement de langue française* (A.U.P.E.L.F.) (1961), ont ainsi précédé ou soutenu la politique des pouvoirs publics.

b) Le Ministère des Affaires étrangères — et en son sein la D.G.R.C.S.T. — dispose naturellement de responsabilités essentielles dans le domaine de la francophonie. Depuis le 5 mars dernier a été créé un nouveau service, le **Service des affaires francophones**, qui dépend de la Direction des affaires politiques du Ministère des Affaires étrangères ; cette structure très légère — un chef de

service et deux chargés de missions, chargés respectivement des relations bilatérales et des relations multilatérales de la francophonie — doit coordonner l'action des différents services du Ministère.

Dans ce but, le chef du Service des affaires francophones préside chaque semaine un comité de coordination rassemblant les représentants des services intéressés. Suppléant du Ministre des Affaires étrangères dans ses fonctions de vice-président du Comité interministériel des affaires francophones, le chef du nouveau service contribue en outre à la préparation des réunions de ce comité.

Le Service des affaires francophones doit concourir à la promotion de la langue française dans les organisations internationales et les pays francophones ou à vocation francophone. Il assure enfin la concertation, pour les affaires relevant de la francophonie (comme les conférences périodiques des Ministres francophones) entre le Ministère des Affaires étrangères et le Ministère de la Coopération.

c) *Le Haut Comité de la langue française :*

Créé par un décret du 31 mars 1966, le Haut Comité a notamment pour mission d'étudier les mesures propres à assurer la défense et l'expansion de la langue française, et de susciter et d'encourager toutes les initiatives qui peuvent y concourir. Il participe aux débats du *Conseil international de la langue française* (C.I.L.F.), créé en 1967, et contribue à la réalisation de ses programmes.

Le Haut Comité a émis en 1971 un vœu relatif à l'enrichissement de la langue française : c'est l'origine des commissions de terminologie, qui ont établi dans des domaines déterminés les lacunes de notre vocabulaire et ont proposé les termes susceptibles soit de désigner des réalités nouvelles, soit de remplacer des emprunts à des langues étrangères. Sous son impulsion, des initiatives originales, qui visent à « vivre en français », ont été prises en France et dans certains pays étrangers.

d) *Le Comité interministériel pour les affaires francophones :*

Ce Comité a été créé par un décret du 17 mai 1974, à l'initiative du Comité d'études sur la francophonie que présidait M. Xavier Deniau, ancien Ministre. Il a pour mission de définir et de coordonner la politique française, dans les domaines linguistique et



culturel, envers les pays francophones et les organismes internationaux qui les rassemblent. Il veille en outre à l'application des recommandations du Haut Comité de la langue française.

## 2° *La francophonie multilatérale.*

### a) *L'Agence de coopération culturelle et technique :*

Régie par la Convention de Niamey du 20 mars 1970 et par la Charte annexée à cette Convention, l'**Agence de coopération culturelle et technique** est une organisation internationale qui groupe 23 Etats membres auxquels s'ajoutent un « Etat associé » (le Laos) et un « Gouvernement participant » (le gouvernement du Québec). Les Etats membres sont : la Belgique, le Burundi, le Cameroun, le Canada, la Côte-d'Ivoire, le Dahomey, la France, le Gabon, Haïti, la Haute-Volta, l'île Maurice, le Liban, le Luxembourg, Madagascar, le Mali, Monaco, le Niger, Le Rwanda, le Sénégal, le Tchad, le Togo, La Tunisie et le Viet-Nam. Notons qu'il faudra sans doute rayer ce dernier pays, dont les nouvelles autorités ne semblent nullement désireuses de garder à notre langue une place privilégiée.

L'Agence a pour finalité essentielle le *développement d'une coopération multilatérale dans les domaines ressortissant à l'éducation, à la culture, aux sciences et aux techniques*. A cet égard, elle remplit des tâches d'information, de coordination, d'études et d'action en mettant au point, le cas échéant, des programmes de coopération multilatérale.

Certaines critiques ont récemment été formulées à l'encontre de l'action de l'Agence, dont certains — et le Gouvernement français semble assez proche de cette opinion — pensent qu'elle a eu jusqu'à présent tendance à *diversifier à l'excès ses actions et à alourdir exagérément ses structures*. C'est pourquoi il n'est pas exclu qu'elle s'oriente prochainement vers un réexamen de ses méthodes. Elle devrait — aux yeux du Gouvernement français en particulier — focaliser davantage ses efforts sur un petit nombre d'actions spécifiques, parmi lesquelles l'Ecole internationale d'administration de Bordeaux, et l'action pédagogique.

*Votre commission pense que l'Agence devrait examiner au cours de sa prochaine assemblée générale le problème de son orientation future*. Les décisions qu'elle prendra auront sans nul doute une influence décisive sur l'avenir de l'action multilatérale en matière de francophonie.

b) *Les associations étrangères de professeurs de français* constituent une autre forme de « francophonie multilatérale » que nous aurions intérêt à soutenir et à étoffer davantage. En effet, les professeurs étrangers qui enseignent notre langue sont des auxiliaires précieux qui ont un intérêt primordial à son maintien et à son expansion.

Ils ont l'avantage, de plus, d'être étroitement incorporés au système éducatif et à la vie quotidienne de leur nation : ils offrent des facilités de pénétration qui font bien souvent défaut à nos organismes culturels à l'étranger. Aussi ces fervents de la culture française devraient-ils être mieux connus et encouragés, tant à titre individuel que collectivement, dans les associations qu'ils ont formées. *Votre rapporteur pense qu'une action plus précise et plus concrète devrait être exercée au bénéfice des professeurs étrangers de français et de leurs groupements*, sous forme, notamment, d'assistance pédagogique, de fourniture de livres et de matériel, de réunions et de stages.

Ces associations sont groupées depuis quelques années seulement dans une **Fédération internationale des professeurs de français** (F. I. P. F.), qui tiendra son prochain congrès à la Nouvelle-Orléans du 26 au 30 décembre 1975 (congrès auquel votre rapporteur participera). Cette Fédération devrait bénéficier d'une aide comparable, par exemple, à celle de l'A. U. P. E. L. F., car son action pourrait devenir déterminante. Il y aurait lieu d'inciter les professeurs de français à se grouper, dans chaque pays, et ensuite à se connaître et à s'unir, sur le plan mondial, pour une action concertée et plus efficace.

## B. — LES DIFFICULTÉS ACTUELLES DE LA LANGUE FRANÇAISE

Votre rapporteur avait tenté l'an dernier de dresser un rapide bilan de la situation de la langue française et de l'action de diffusion culturelle dans les pays francophones et non francophones. Il voudrait cette année insister plus particulièrement sur les régions du monde où sont apparus des problèmes particuliers et sur celles où nous devrions actuellement consentir un effort accru.

### 1° L'Asie.

a) Il n'est pas besoin d'insister sur les conséquences que risquent d'avoir pour la francophonie dans cette région du monde les événements en Indochine. Notre action culturelle au **Cambodge** est totalement suspendue, et il est actuellement impossible de savoir

si, et dans quelles conditions, pourront un jour fonctionner à nouveau le lycée Descartes, le Centre culturel, le Centre audio-visuel et l'Alliance française qui étaient dans ce pays le support de notre action linguistique, et qui sont actuellement occupés par les nouvelles autorités.

b) **Au Viet-Nam**, l'avenir de la langue française apparaît également des plus préoccupants. Il semble en effet que, si nous devons reprendre avec ce pays une coopération, elle serait sans doute plus orientée vers la coopération technique que vers la coopération culturelle ; de plus, la *langue française* risque fort d'être supplantée par l'*anglais*, dont le développement, paradoxalement sans doute, est encouragé par les autorités mises en place en avril dernier, en même temps que l'étude du russe et du chinois.

c) **Au Laos**, la laocisation du corps enseignant nous oblige à revoir entièrement notre action culturelle. Nous risquons d'être définitivement privés du seul point d'ancrage de la francophonie existant encore dans cette région du Monde. Cette situation nouvelle risque donc de rendre plus difficile encore le maintien ou l'essor de la langue française dans les pays d'Asie du Sud-Est.

d) **La Thaïlande** reste un pays à prépondérance anglophone, bien que notre langue y tienne une place non négligeable. Un effort est actuellement consenti pour développer en **Indonésie**, en **Malaisie**, la formation de professeurs de français et les échanges de boursiers. Il semble en effet indispensable de développer nos échanges culturels avec des pays où nous nous efforçons d'affirmer notre présence économique et scientifique. Cependant, beaucoup reste à faire dans une région où l'anglais domine : le caractère embryonnaire de nos actions en **Birmanie** (deux professeurs de français à l'Institut de langues étrangères de Rangoon et quelques bourses) et à **Singapour**, où les autorités ne semblent pas décidées à améliorer la place de notre langue dans l'enseignement, en témoigne.

e) **Au Japon**, la langue française n'occupe qu'une place très réduite. Notre implantation culturelle n'y est cependant pas négligeable : le lycée franco-japonais de Tokyo, les instituts français de Tokyo et du Kansai (Kyoto), le Centre culturel d'Osaka, constituent les principaux éléments de notre dispositif, que vient compléter par un Institut de recherche, la Maison franco-japonaise de Tokyo. En outre, une dizaine de lecteurs de français sont détachés dans les universités japonaises, et un effort important est consenti en faveur de l'action pédagogique (organisation de stages sur place

et invitation en France, chaque été, d'une trentaine de professeurs japonais de français à Besançon, Nice, Pau, etc.). Enfin, plusieurs universitaires japonais peuvent chaque année mener en France des recherches concernant l'enseignement de la langue et de la littérature françaises. En dépit de ces efforts, 0,05 % seulement de jeunes Japonais apprennent le français — et 99 % apprennent l'anglais.

f) **En Chine** enfin, comme le note le Ministère des Affaires étrangères dans la réponse faite à la question de votre rapporteur, « la place de notre langue demeure plus que modeste dans l'enseignement secondaire » : 10 000 élèves chinois — sur 17 millions — apprennent le français. Nous avons bien à Pékin un centre culturel, mais il est essentiellement fréquenté par le personnel diplomatique étranger. Les échanges d'enseignants et d'étudiants se réduisent pour l'instant à l'accueil en France de vingt futurs professeurs ou traducteurs chinois, et de cinq lecteurs chinois, quinze étudiants français et deux lecteurs français (en poste à l'université de Shanghai) étant en contrepartie accueillis en Chine.

## 2° L'Amérique du Nord.

α) **Le Canada** constitue naturellement sur le continent américain un objectif particulièrement important de la politique de la francophonie. Votre rapporteur avait analysé l'an dernier nos relations avec le **Québec**, qui mettent l'accent sur la mise en application de « la loi n° 22 » qui fait du français la langue officielle du Québec. Dans ce but, un programme de francisation de l'enseignement technique et un plan d'intervention tendant à faire du français la « langue du monde du travail » ont été récemment établis en accord avec le Gouvernement québécois, et viennent compléter les actions suivies en matière d'échanges de personnes et d'aide à l'édition d'ouvrages techniques, scientifiques et médicaux.

Pour ce qui concerne l'ensemble du Canada, en dépit d'une prise de conscience plus vive chez la plupart des francophones, de leur identité culturelle, la langue française maintient difficilement ses positions dans les provinces où les communautés francophones, très minoritaires par rapport à leur environnement anglophone, sont particulièrement exposées à l'assimilation. La possibilité de suivre une scolarité complète en français n'existe, dans les provinces anglophones, qu'à Toronto et Ottawa. Par ailleurs, si l'enseignement du français seconde langue progresse actuellement dans

le primaire (36 % des élèves en 1974-1975 contre 29 % en 1972-1973), il tend pour l'instant à fléchir dans le secondaire (41 % des inscriptions contre 55 % en 1972-1973). Les actions poursuivies par la France — octroi de bourses, « stages d'été » en France pour les professeurs canadiens — devraient être complétées en 1976 par des expériences d'échanges de professeurs et d'instituteurs portant sur une année scolaire.

b) **Aux Etats-Unis**, l'enseignement du français qui avait déjà, ces dernières années, souffert de la concurrence de l'espagnol devenu première langue étrangère enseignée aussi bien dans l'enseignement supérieur que dans le secondaire — est à présent victime de la crise générale de l'enseignement des langues aux Etats-Unis.

Face à cette situation, il convient de noter l'effort important consenti par les professeurs américains de français, en particulier les membres de l'A. A. T. F. (*American Association of Teachers of French*). Cette année, cette association a pris l'initiative, en liaison avec les services culturels de l'Ambassade de France, d'organiser à New York, du 28 février au 8 mars 1976, une semaine de la langue française à laquelle votre rapporteur a d'ailleurs assisté et qui, avec la participation active du maire de la ville, Abraham Beame, et la présence du président du Conseil de Paris, M. Milhoud, a obtenu un succès certain.

Le Ministère des Affaires étrangères s'efforce pour sa part de développer ses actions dans le domaine de la diffusion de matériel audio-visuel et de la formation pédagogique, en organisant des stages sur place (20 par an) et en France, où sont accueillis chaque année 150 professeurs. Cet effort reste cependant assez limité au regard des besoins. 7 000 étudiants américains viennent chaque année en France mais la contribution française à ces échanges est bien faible : la France n'accordait que 19 bourses d'études à de jeunes Américains pour l'année 1974-1975, et 49 bourses de stages.

Mais l'effort français se porte particulièrement sur *l'aide aux minorités francophones*. **En Louisiane** — qui compte plus d'un million de francophones, le Ministère participe à l'action du *Council for the development of French in Louisiane* (CODOFIL), à laquelle d'autres pays francophones participent également depuis 1974. En 1975-1976, 150 jeunes Français, encadrés par 8 conseillers et assistants pédagogiques enseignent le français dans les écoles primaires ; 73 Québécois et 7 Belges participent également à cette expérience — on a en effet « relevé » 50 des 200 jeunes Français qui contri-

buaiant en 1974-1975 à cet encadrement pédagogique, qui intéresse aujourd'hui près de 48 000 élèves répartis dans 240 écoles. Parallèlement, a été entrepris un effort de formation de 200 instituteurs louisianais qui doivent suivre un cycle de spécialisation de deux ans, grâce à la présence à La Fayette d'une antenne pédagogique française. Des stages à l'université Paul-Valéry de Montpellier sont ouverts chaque été à une soixantaine de futurs enseignants de français. Enfin, les écoles locales bénéficient d'envois de matériel pédagogique destiné notamment à l'enseignement des adultes et à la formation des professeurs.

**En Nouvelle-Angleterre**, dont les six Etats rassemblent près de deux millions de francophones — surtout originaires du Québec — notre action est beaucoup plus réduite. Il n'est pas envisagé notamment, d'envoyer en Nouvelle-Angleterre des professeurs de français, l'encadrement local étant considéré comme suffisant pour les 5 000 élèves qui apprennent le français en seconde langue. Des stages d'été en France ont été organisés, mais ils n'accueillent pour l'instant qu'une vingtaine de professeurs par an. Le *Council for the development of French in New England* (CODOFINE) qui a pour but d'assurer la progression du français en Nouvelle-Angleterre et de multiplier les contacts avec le Canada et la France, reste à l'état embryonnaire et ne reçoit pas un soutien comparable à celui du CODOFIL. Cependant, une aide en matériel (livres, revues, émissions radiophoniques et télévisées) a été accordée aux universités et aux écoles qui créeraient des centres d'études francophones.

### • 3° *L'Amérique latine.*

**L'Amérique latine ne bénéficie toujours pas d'une attention suffisante.** C'est d'autant plus regrettable que tout effort accru de notre part rencontrerait sans doute une large audience dans des pays qui manifestent un grand intérêt pour notre langue et notre culture.

Certes, le français n'occupe pas actuellement une place privilégiée dans les systèmes d'enseignement nationaux — sauf en **Uruguay** où il possède le statut de première langue obligatoire. Le Ministère des Affaires étrangères tente de surmonter ce handicap « institutionnel » en formant et en recyclant des professeurs locaux et, à plus long terme, en s'efforçant d'obtenir l'amélioration de la place de la langue française dans les programmes. Ce dernier type d'intervention a donné certains résultats en **Colombie**, où

le français est maintenant à égalité avec l'anglais dans l'enseignement moyen, et au **Mexique**, où le français progresse dans les écoles secondaires et est enseigné comme langue obligatoire dans le quart environ des écoles nouvellement créées.

Par ailleurs, les efforts entrepris pour développer l'enseignement du français « spécialisé », qui doit permettre aux étudiants des disciplines scientifiques et techniques d'accéder à la documentation française dans leur spécialité, ont été poursuivis, notamment au **Brésil**, au **Mexique** et au **Pérou**.

*Mais toute l'action dans le domaine de l'enseignement serait plus facile si notre présence linguistique, par le livre, les échanges de personnes et surtout la radio, était plus développée et si l'intérêt pour notre langue était soutenu par un effort culturel plus important.*

En 1976, l'aide en personnel doit être accrue, puisque des crédits de 93,33 millions de francs doivent être consacrés à la rémunération de personnels d'action culturelle et technique, contre 75,60 en 1975. Mais les crédits accordés à l'assistance pédagogique et technique (3 millions de francs au lieu de 2,70), aux échanges culturels et scientifiques (1,15 au lieu de 1,14 million de francs), aux bourses (0,96 au lieu de 0,92 million de francs), et aux moyens de diffusion culturels (1,80 en 1975 comme en 1976), traduisent en fait une réduction en valeur de nos interventions. Cette stagnation des crédits est particulièrement regrettable au moment où nous venons de conclure de nouveaux accords de coopération culturelle et technique — notamment avec le **Venezuela**, le Guatemala et Cuba — qui devraient nous donner de nouveaux moyens de soutenir la position de notre langue.

#### 4° L'Europe.

**La langue française est en régression en Europe.** C'est là un fait grave sur lequel il convient de se pencher avec une attention particulière. L'une des causes apparaît résider, d'ores et déjà, dans les conséquences « linguistiques » de l'entrée de la Grande-Bretagne — et de l'Irlande — dans la Communauté européenne. Jusqu'alors, le français avait une position privilégiée de fait, car il était fréquemment utilisé comme langue de travail entre les Six. L'élargissement de la Communauté accroît l'attraction pour l'anglais non seulement dans les pays membres, mais aussi pratiquement dans toute l'Europe occidentale.

a) *L'Europe occidentale :*

D'une façon générale, on peut dire que la langue française apparaît en situation difficile en Norvège, en Suède et en Finlande, tandis qu'une certaine reprise semble se manifester en Espagne et que le Portugal maintient, au moins pour le moment, le statut de première langue étrangère obligatoire.

Votre commission pense qu'un *effort prioritaire doit se porter sur les pays de la Communauté — et notamment l'Allemagne, où la situation du français est actuellement très préoccupante.*

Les tableaux ci-dessous, qui retracent les principales données statistiques relatives à la place du français dans l'enseignement des pays de la Communauté, éclairent les commentaires que l'on peut faire à ce sujet.

1. — Place du français dans les enseignements primaire et secondaire des pays de la Communauté.

	PRIMAIRE	SECONDAIRE
Allemagne .....	Option comme deuxième langue (peu utilisée).	Première langue à option (0,6 % des choix).
Belgique (flamande) ; deuxième langue à option (37 %) .....	Obligatoire dans la zone de Bruxelles, facultatif ailleurs.	(Et autres degrés) : Première langue étrangère.
Danemark .....	Facultatif.	Langue à option dans le deuxième cycle (3 <sup>e</sup> position).
Grande-Bretagne .....	Enseignement optionnel : le français constitue la presque-totalité.	Première langue vivante : 70 % des effectifs.
Irlande .....	Néant.	Option.
Italie .....	Obligatoire en vallée d'Aoste.	Option, choisie par 55 % des effectifs.
Luxembourg .....	Obligatoire à partir de la deuxième année.	Langue étrangère obligatoire, puis langue d'enseignement à partir de la quatrième année.
Pays-Bas .....	Option (10 % d'élèves).	Obligatoire pendant l'année d'orientation puis obligatoire ou facultatif suivant les catégories d'enseignement.



2. — Nombres d'élèves apprenant le français.

	ENSEI- GNEMENT primaire.	ENSEIGNEMENT secondaire.		ENSEI- GNANTS	LECTEURS
		1 <sup>re</sup> langue.	2 <sup>e</sup> langue.		
Allemagne .....	45 000	46 000 (dont 36 000 en Sarre).	950 000	11 000	92
Belgique :					
Langue véhiculaire.	420 000	168 000	»	»	2
Langue étrangère..	240 000	193 000	10 800	»	»
Danemark .....	20 000	300	38 000 (3 <sup>e</sup> 1)	600	2
Grande-Bretagne .....	750 000	2 275 000	976 000	9 000	114
Irlande .....	»	80 000	25 000	»	8
Italie .....	8 600	1 380 000	»	12 900	25
Luxembourg :					
Langue véhiculaire.	»	8 400	»	250	»
Langue étrangère..	39 000	»	»	»	»
Pays-Bas .....	16 600	320 000	»	5 600	»

3. — Instituts culturels et Alliances françaises dispensant des cours de français.

	INSTITUTS		ALLIANCES	
	Nombre.	Elèves.	Nombre.	Elèves.
Allemagne .....	17	15 250	»	»
Belgique .....	»	»	12	3 300
Danemark .....	1	250	18	400
Grande-Bretagne .....	3	2 700	71	»
Irlande .....	»	»	9	3 200
Italie .....	7	6 100	32	1 000
Luxembourg .....	1	920	8	50
Pays-Bas .....	3	8 500	35	1 500

4. — Nombre d'enseignants de français dans l'enseignement supérieur.

Allemagne .....	350
Belgique .....	»
Danemark .....	52
Grande-Bretagne .....	1 060
Irlande .....	12
Italie .....	20
Luxembourg .....	3
Pays-Bas .....	84

**Le cas de l'Allemagne fédérale apparaît particulièrement sérieux :** alors que 2 millions d'élèves étudient l'anglais dans le secondaire, 46 000 seulement, soit 0,6 %, choisissent le français comme première langue (et encore, sur ces 46 000 élèves, 36 000 sont-ils originaires de Sarre) ; en France — il faut le noter — 16 % des élèves choisissent l'allemand comme première langue. Ces résultats sont d'autant plus navrants que la France et la République fédérale d'Allemagne ont tenté de développer une coopération assez étendue dans tous les domaines de l'éducation (équivalence des diplômes, baccalauréat franco-allemand, sections bilingues, échanges d'enseignants et d'étudiants). Apparemment, tout cela ne profite guère à la diffusion de notre langue. En 1976, les deux Etats se proposent d'amplifier encore ces relations en procédant notamment à cinquante-cinq échanges de professeurs de langue, pour une durée d'un trimestre. Mais, là encore, il faudrait sans doute intensifier les échanges culturels et notre présence linguistique en Allemagne pour surmonter cette désaffection.

**Le français connaît aussi une situation difficile aux Pays-Bas et au Danemark** — où le français n'est que la troisième des langues à option du deuxième cycle ! Encore a-t-on pu éviter aux Pays-Bas que soient abandonnés les projets de remise en cause de la place du français dans l'enseignement secondaire du premier cycle.

**En Grande-Bretagne,** par contre — mais là, évidemment, la concurrence de l'anglais, langue étrangère, ne joue pas — la situation du français n'est pas mauvaise : 750 000 petits Anglais apprennent le français en enseignement optionnel dans le primaire et 70 % le choisissent en première langue dans le secondaire — proportion cependant inférieure à celle que l'on constate en France (80 %). Actuellement, on tente de développer les échanges de personnes. Il convient de signaler l'action spécifique qui a été menée auprès des fonctionnaires des administrations centrales britanniques, par un système d'échanges périodiques, à vocation essentiellement linguistique. Trois cents fonctionnaires britanniques en ont à ce jour bénéficié et un programme spécifique a également pour objet de familiariser les hauts fonctionnaires irlandais avec notre langue et nos institutions.

b) *L'Europe de l'Est :*

*En Europe de l'Est, la langue française est dans une situation défavorable du fait d'une concurrence accrue d'autres langues*

russe, anglais et surtout allemand. La diffusion des moyens d'action culturels (livres, cinéma) n'est, de surcroît, guère satisfaisante. En **Pologne** et en **Roumanie**, toutefois, un système de « ristourne » a permis de faire évoluer nos exportations de livres de façon plus satisfaisante. Enfin, les pays d'Europe orientale ne se montrent guère intéressés, à l'exception de la Pologne et de la **Yougoslavie**, par les envois de programmes radiophoniques enregistrés.

En **U.R.S.S.**, des échanges se poursuivent sous le signe de la réciprocité. L'accent est mis sur la présence d'enseignants français — trente lecteurs dans les universités et trente assistants — dans les « écoles spéciales », sur l'organisation de stages de perfectionnement pour les étudiants et professeurs (120 stages en U.R.S.S. et 192 en France) et sur les échanges d'étudiants et de professeurs, qui restent assez limités. En outre, le Ministère des Affaires étrangères coopère avec les organismes locaux soviétiques pour favoriser l'enseignement du français par la radio et la télévision.

Parmi les autres pays d'Europe orientale, c'est la **Pologne** qui a avec la France le plus de relations culturelles. Il faut souligner également qu'en **Bulgarie** et, dans une moindre mesure, en **Roumanie** et en **Tchécoslovaquie**, les positions du français restent stables, bien que faibles et, naturellement, nullement comparables à ce qu'elles étaient avant 1939.

Cependant, il faut noter que le développement du nombre de nos lecteurs et assistants français pour lequel il existe une demande accrue — notamment en Pologne — est freiné par « des raisons d'ordre financier ». Actuellement, il y a en tout soixante-quatre lecteurs de français dans les universités des pays de l'Europe de l'Est (Albanie, Bulgarie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie et Yougoslavie) et quarante-quatre assistants de français dans les « écoles spéciales » (où certaines matières sont enseignées en français) de Bulgarie, de Pologne, de Roumanie et de Tchécoslovaquie. L'accent est mis enfin sur l'organisation de stages de perfectionnement, sur les échanges et sur la mise à la disposition d'un public aussi large que possible, de méthodes modernes d'apprentissage du français, cours du soir pour adultes, enseignement par la radio et la télévision, étudiés en liaison avec les organismes locaux.

## II. — Répartition de l'effort de coopération culturelle, scientifique et technique.

Votre rapporteur a déjà constaté le caractère illusoire du « redéploiement » de notre coopération, qui se résoud en fait à l'anéantissement des actions menées au Viet-Nam et au Cambodge et à une redistribution limitée des moyens dégagés, tandis que l'Afrique du Nord — et plus particulièrement l'Algérie — continue d'absorber une part prépondérante de notre effort.

A la lumière des observations déjà faites à ce propos lors de l'examen des crédits, il convient d'analyser plus en détail notre action au Maghreb, ainsi que la situation actuelle en Asie du Sud-Est et dans les régions qui devraient faire l'objet d'efforts accrus l'an prochain : l'Amérique latine et le Moyen-Orient. Un mot sera dit aussi de notre action en Afrique anglophone.

### A. — L'ASIE DU SUD-EST

#### 1° Les Etats de l'ancienne Indochine.

Il est actuellement impossible de prévoir l'avenir de notre coopération avec le Cambodge et le Viet-Nam. L'ignorance où l'on est actuellement de la situation interne de ces pays, du devenir, notamment, du Viet-Nam-Sud, empêche de former le moindre projet. Une mission de haut niveau, conduite par le secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères, vient d'être envoyée à Hanoï. En attendant, le Gouvernement français a disposé de la plus grande partie des crédits affectés à nos actions dans ces Etats, ce qui laisserait penser qu'il n'envisage guère une reprise prochaine de nos actions.

a) **Au Cambodge**, en tout cas, il ne reste rien de notre présence culturelle et technique. Nous avons déjà dit le sort des établissements d'enseignement. L'équipe de l'hôpital Calmette a été expulsée le 19 avril. Bref, les chances de reprise des relations apparaissent actuellement bien minces.

b) **Au Viet-Nam**, où le mouvement de retour en France de nos compatriotes est en cours, le Gouvernement français maintient à Saïgon une certaine disponibilité en personnel et en moyens pour faire face à une éventuelle relance ; mais les 30 experts et

6 V.S.N.A. restés sur place sont plus ou moins réduits à l'inactivité, hormis les médecins affectés à l'hôpital Grall dont l'avenir est incertain. Avec le Viet-Nam du Nord, nos relations culturelles sont quasi nulles ; cet Etat semble uniquement intéressé par l'aide technique : c'est à ce titre que sont prévus dans le projet de budget des crédits importants pour des actions en matière de santé publique (4 millions de francs pour le Nord Viet-Nam et le Laos).

c) **Au Laos**, notre action se poursuit, mais dans la perspective d'une réduction prochaine. La laocisation du corps enseignant, encore en cours dans le secondaire, entraîne une réorientation de notre intervention vers l'encadrement pédagogique et des actions susceptibles de maintenir à un niveau satisfaisant l'usage du français au sein du corps enseignant national (action par le livre, la radio, les séjours en France, etc.). Dans le domaine de l'enseignement technique, notre collaboration se poursuit au lycée technique de Vientiane et au collège technique de Savannakhet. Au niveau supérieur, notre coopération s'applique ainsi à la formation de cadres en médecine et administration publique et de techniciens de diverses spécialités. Mais toutes ces données sont devenues très aléatoires depuis l'été 1975.

## 2° *Les autres Etats asiatiques.*

a) **En Indonésie**, des opérations importantes, engagées en 1974-1975, portent sur l'enseignement de la gestion des entreprises, la formation des ingénieurs, la formation à l'administration publique et la formation de géologues pétroliers. Un programme de coopération de cinq ans à compter de cette année, a notamment été élaboré avec l'Institut de technologie de Bandung, établissement d'enseignement supérieur destiné à la formation des ingénieurs, avec le concours des universités de Montpellier I et II.

b) Avec **la Malaisie** — qui pourrait conclure avec la France un programme de coopération dans le domaine de la pétrochimie — et **la Birmanie**, notre coopération reste très marginale. D'une manière générale d'ailleurs, il faut noter que ces pays semblent plus soucieux de développer la coopération technique que la coopération culturelle. Néanmoins, l'intérêt qui se manifeste parfois — à **Singapour** notamment — pour une coopération dans le domaine de l'enseignement technique et scientifique français pourrait donner lieu à des actions intéressantes. Mais les perspectives

de coopération avec la France sont encore essentiellement considérées par certains Etats de cette partie du monde, comme un simple moyen « d'équilibrer » l'influence anglo-saxonne et de diversifier leurs relations.

## B. — LE MAGHREB

Il n'est pas actuellement envisagé de réduire la part du Maghreb dans l'ensemble de notre coopération. Les trois pays en cause — Algérie, Maroc et Tunisie — se répartissent d'ailleurs inégalement les 43 % du budget qui sont consacrés à cette région, comme le montre la répartition des personnels de coopération dans les trois pays :

	ALGERIE	MAROC	TUNISIE
Personnels culturels .....	2 300	6 600	1 700
Personnels techniques .....	2 000	400	200

### 1° Coopération culturelle.

a) La coopération avec la **Tunisie** va, de plus en plus, se restreindre dans la voie de la formation des formateurs. Le Président Bourguiba, au cours d'une interview récemment accordée à un quotidien français, a déclaré : « Nous pouvons de plus en plus nous passer de cadres français, d'enseignants français. C'est d'ailleurs la preuve du succès de cette opération. Quand une coopération diminue, cela veut dire qu'elle a réussi. » Le processus de la relève est achevé dans l'enseignement primaire depuis 1969. Il est en cours dans le secondaire et le technique, où l'effectif de professeurs français a atteint son maximum en 1969 (2 800) et décroît régulièrement depuis lors (1 620 en 1973). Il vient de s'amorcer dans l'enseignement supérieur.

b) **Au Maroc**, la formation des enseignants ne progresse que lentement, malgré la mise en place de 13 centres pédagogiques régionaux. De plus, l'explosion démographique accroît encore la demande d'enseignants, à laquelle la France, par suite de nos relations amicales avec ce pays, et dans une perspective de francophonie, répond toujours largement. Il y avait en effet 5 968 enseignants français au Maroc en janvier 1975. Il s'agit donc encore,

dans une large mesure, d'une coopération de substitution. Le Gouvernement français, qui en a conscience, souhaite à présent fixer un plafond aux effectifs français, prévoir une déflation échelonnée des effectifs — mais à partir de 1980 seulement — et axer davantage la coopération sur la formation des maîtres de français.

c) **L'Algérie** s'oriente nettement vers l'arabisation, qui est achevée dans l'enseignement primaire. Dans le secondaire et le technique, des pans entiers sont en cours d'arabisation. Ce choix a pour conséquence une désaffection croissante des coopérants français qui ont le sentiment de mener un combat d'arrière-garde, et dispensent leur enseignement à des élèves qui sont de moins en moins aptes à recevoir un enseignement en français. Mais surtout, cette évolution fait peser une menace sur le rôle du français dans l'enseignement supérieur, malgré les bonnes dispositions affichées par les autorités algériennes. *Votre commission note donc que, d'une façon générale, la situation de notre langue en Algérie se dégrade, ce qui amène à se poser des questions sur les résultats de notre effort de coopération.*

De surcroît, jusqu'à présent, les autorités algériennes se sont obstinément refusées au développement de la formation pédagogique, qui est pourtant l'orientation la plus positive de la coopération en matière d'enseignement.

## 2° *La coopération technique.*

Les mêmes tendances s'observent en ce domaine :

a) **La Tunisie** a décidé en 1973 de mettre fin très rapidement à l'emploi de personnels étrangers de substitution ; la coopération s'est donc orientée vers une assistance pour la formation de diverses catégories de personnels : haute administration, magistrature, médecine, agriculture ;

b) **Au Maroc**, les deux tiers de nos coopérants techniques sont encore insérés dans les diverses administrations. Une réorientation est cependant amorcée ;

c) **En Algérie**, où une partie de nos 2 000 coopérants techniques assurent encore, à la demande des autorités locales, des tâches de substitution, l'essentiel de notre coopération est déjà,

depuis plusieurs années, concentré sur la formation professionnelle dans la plupart des secteurs d'activité. 9 instituts de technologie ont été mis sur pied, le dernier en 1975 pour l'industrie mécanique).

*Au total votre commission se demande si les résultats obtenus au Maghreb sont à la mesure des efforts consentis, particulièrement en Algérie. Certes, le climat de coopération est bon en Tunisie et au Maroc. Mais il n'apparaît pas normal qu'un effort massif et déjà ancien de coopération n'ait pu encore permettre au Maroc de commencer la relève des coopérants. On peut se demander si le Maroc et la Tunisie visent à se doter d'un système d'enseignement correspondant à leurs besoins les plus pressants, notamment pour former des élites scientifiques et techniques. Enfin et surtout, il semble que l'arabisation ait en Algérie les plus fâcheuses conséquences sur le plan de notre coopération avec ce pays.*

### C. — L'AMÉRIQUE LATINE

#### 1° Chiffres d'ensemble.

Le tableau ci-dessous fait apparaître la comparaison des crédits affectés à la coopération scientifique et technique avec l'Amérique latine en 1975 et 1976, ces crédits s'ajoutant à ceux des relations et échanges culturels, dont nous avons déjà souligné l'insuffisance. Les crédits consacrés à l'Amérique latine en 1976 s'élèveront, rappelons-le, à 158,8 millions de francs (11,2 % du total) ; il n'y avait, au 1<sup>er</sup> janvier 1975, que 163 coopérants techniques et 381 enseignants en coopération, soit au total 544.

#### **Amérique latine : crédits de coopération culturelle et technique.**

	1975	1976
Personnel .....	31,80	40,20
Assistance pédagogique et technique .....	2,70	3,00
Bourses et stages .....	20,70	29,60
Opérations intégrées .....	3,10	3,40
<b>Total .....</b>	<b>58,30</b>	<b>76,20</b>
<b>Total général .....</b>	<b>128,18</b>	<b>158,63</b>



## 2° Actions par pays.

En matière de coopération, l'effort porte essentiellement sur l'enseignement scientifique, technique et professionnel.

a) **Le Venezuela** constitue le plus bel exemple à cet égard, avec la création de deux instituts universitaires de technologie (Caracas et Orientes) dont votre rapporteur a déjà eu l'occasion de parler lors de l'examen du projet de loi autorisant l'approbation de l'Accord-cadre de coopération entre la France et ce pays.

b) **Au Mexique**, la France collabore avec le CENETI (Centre national d'enseignement technique et industriel), en vue de la formation d'ingénieurs de production ; trois experts en études et projets mécaniques sont en place ; deux autres experts seront envoyés prochainement. Notons par ailleurs qu'un crédit de 1 million de francs est inscrit cette année au budget, au profit de l'institut technologique franco-mexicain de Mexico.

c) **Au Pérou**, la France intervient pour aider au perfectionnement de formateurs de main-d'œuvre qualifiée en mécanique générale, mécanique automobile et électricité. L'opération, commencée en 1974, avec l'envoi d'un coopérant et la fourniture de matériel d'atelier, se poursuit en 1975 avec trois experts civils et deux V. S. N. A.

d) **En Haïti**, la France a pris en charge la construction du Centre pilote de formation professionnelle qui formera des travailleurs qualifiés et assurera la formation permanente de personnels exerçant déjà une activité. Il dispensera des formations de base (petite mécanique, mécanique auto, électricité, soudure, chaudronnerie). La construction du bâtiment est en cours et certains ateliers ouvriront leurs portes au printemps 1976.

## 3° Nature de la coopération technique.

Il faut noter qu'en Amérique latine, notre coopération s'effectue de plus en plus dans le cadre d'*opérations intégrées* — ce que votre commission a toujours préconisé — dans le domaine de l'administration publique, de l'agriculture et de la technologie. En agriculture, des programmes nouveaux vont être étudiés avec le Mexique, Haïti et le Brésil.

La coopération dans le domaine de la santé s'exerce à un niveau élevé et s'oriente vers le perfectionnement des responsables de l'enseignement et de la recherche médicale, et des cadres hospitaliers. On peut citer comme exemple de ses réalisations l'Institut bolivien de biologie d'altitude, dont le personnel a été formé en France et où travaillent des équipes mixtes. Enfin — et ces actions présenteront sans doute un intérêt plus direct pour les populations des pays concernés — la formation d'équipes complètes et le don de matériel sont en cours pour la création d'unités pilotes de soins intensifs pour adultes et enfants en Colombie, et des recherches sur les maladies tropicales vont être menées au Pérou.

En matière de la technologie avancée et de recherche, les programmes en cours intéressent la recherche océanographique et les télécommunications (Brésil), l'énergie nucléaire (pays andins), les travaux publics et l'économie pétrolière (Venezuela).

#### D. — LE MOYEN-ORIENT

La France entretient avec les pays du Moyen-Orient et du golfe persique des liens d'ancienneté et d'intensité très variables. A des relations « traditionnelles » avec des pays comme le Liban, se sont ajoutées des relations nouvelles, fondées sur les échanges économiques, avec les pays producteurs de pétrole, dont certains étaient jusqu'à présent davantage soumis à l'influence culturelle du monde anglophone.

##### 1° *La coopération culturelle.*

Elle se déroule principalement avec les pays où nos positions sont anciennes.

a) **Le Liban** — où le français demeure largement pratiqué — se situe au premier rang des pays du Proche-Orient bénéficiaires de notre coopération dans le domaine de l'enseignement ; 84 enseignants français s'y consacrent en 1975.

Cette coopération s'effectue notamment dans le cadre de ce qu'on appelle traditionnellement l'« Université française », c'est-à-dire le Centre d'études supérieures et l'Université jésuite de Saint-Joseph. Cet établissement qui comprend une faculté de droit et sciences économiques, une école supérieure d'ingénieurs et un institut des lettres orientales, s'est donné un statut d'université

directement inspiré de celui des universités françaises, et qui comporte notamment une division en unités d'enseignement et de recherche.

Il convient de noter que l'Ecole supérieure des lettres, qui fait partie du Centre d'études supérieures, dont les filières de sciences humaines faisaient double emploi avec des départements de l'université libanaise, a orienté ses activités vers les études de linguistique appliquée et de pédagogie, afin de développer les actions de formation des futurs professeurs de français.

b) **En République arabe d'Egypte**, les anciens lycées français de la Mission laïque sont devenus des lycées égyptiens dotés d'un statut spécial et appelés « Instituts nationaux ». Le français y est enseigné dès le primaire, avec un horaire important, et sert de langue véhiculaire pour l'enseignement des matières scientifiques dans le secondaire. Ces établissements étaient, jusqu'à présent, au nombre de cinq (Al Horreya au Caire, Héliopolis, Meadi, Zamalek et Alexandrie).

On a estimé que la normalisation des activités dans la zone du canal de Suez permettait l'ouverture d'un institut à Port Saïd dès cette année ; six coopérants français, dont trois V.S.N.A., y ont été nommés ; des crédits d'investissements de 0,5 million de francs sont prévus pour ce « lycée » dans la loi de finances. *Votre rapporteur se permet de se demander si cet effort d'investissement n'est pas prématuré.* Par contre, il ne peut qu'approuver l'attribution de subventions aux facultés des sciences du Caire et de Aïn Chams. La coopération franco-égyptienne dans le domaine de l'enseignement supérieur est par ailleurs appelée à se développer, notamment en ce qui concerne les sciences économiques et politiques.

c) **En Arabie Saoudite**, et dans les pays voisins avec lesquels nos relations sont plus récentes, la coopération s'oriente notamment vers la participation à la création de collèges techniques ; ainsi le futur Institut technique pilote industriel de Djeddah, où pourraient être nommés à l'ouverture (en 1977) douze enseignants français ; et le Collège technique de Madaba, en Jordanie. Des projets de même type sont étudiés avec l'Irak.

d) **Dans les Etats du Golfe**, les crédits nouveaux attribués cette année seront pour partie employés à des actions de diffusion : ainsi il est prévu que l'Alliance française se voie attribuer des subventions pour étendre ses activités aux Emirats arabes unis et à Abou

Dhabi. Il est prévu par ailleurs, dans le domaine de la coopération, de mettre en place des départements de français dans les universités (Koweït), de créer des centres audiovisuels (à Mascate) et d'organiser des cours de français à l'usage des fonctionnaires locaux.

## 2° La coopération technique.

Elle intéresse notamment la santé publique et les services sociaux, la radio et la télévision et, bien entendu, la recherche et les industries pétrolières. Nous insisterons ici sur la coopération médicale, développée de longue date avec le Liban — puisque la Faculté de médecine, dont dépendent aujourd'hui l'Hôtel-Dieu de France, une maternité et un Institut de radiologie et de recherche contre le cancer, a été créée dès 1883. En Egypte, la coopération s'adresse au Ministère de la Santé, aux instituts de recherche et aux facultés de médecine locaux.

La coopération médicale se poursuit aussi, sur une échelle plus modeste, avec la Jordanie, le Nord Yémen (hôpital de Taëz) et la Syrie. Elle pourrait prochainement intéresser également l'Irak, le Koweït, le Sud Yémen et le Qatar.

## E. — L'AFRIQUE ANGLOPHONE

Les relations avec les Etats d'Afrique anglophone tiennent compte du désir de ces Etats d'établir, par la connaissance du français, des liens plus étroits avec l'Afrique francophone. Selon le Ministère des Affaires étrangères, la politique mise en œuvre est « destinée à la fois à enseigner le français dans les établissements scolaires et universitaires de ces pays, à y présenter, par la création de centres culturels, une image de la France actuelle, et à leur faire prendre conscience de l'intérêt de nos apports technologiques pour leur développement économique ».

Le ministère ajoute d'ailleurs que cette politique ne peut porter ses fruits que très progressivement, et laisse entendre que la liaison ne s'établit pas sans difficultés entre les traditions britanniques anciennes et la nouvelle coopération française.

« Votre commission ne peut qu'approuver les efforts déployés, en dépit de ces obstacles, pour favoriser dans les pays d'Afrique anglophone (Gambie, Malawi, Kenya, Nigéria, Ghana, Sierra Leone,

Tanzanie, Ouganda, Soudan) le développement de l'enseignement de notre langue, l'action pédagogique, l'action des Alliances françaises et l'implantation de centres culturels.

Mais en même temps, elle constate, comme le montre le tableau ci-dessous, que les effectifs en personnels affectés dans cette région apparaissent extrêmement fournis par rapport à ceux d'autres régions. Votre rapporteur se demande, en vérité, si l'importance de cet effort est proportionné aux résultats que l'on peut en attendre.

**Personnels français affectés à la coopération  
dans les pays d'Afrique anglophone au 1<sup>er</sup> janvier 1975.**

P A Y S	PERSONNELS de diffusion culturelle (enseignement des petits français exclu).	EXPERTS de coopération technique.	ENSEIGNANTS en coopération (professeurs de français).
Gambie .....	»	»	4
Ghana .....	8	3	46
Kenya .....	20	5	38
Lesotho .....	»	»	3
Liberia .....	»	3	8
Malawi .....	2	4	24
Nigeria .....	6	1	38
Ouganda .....	2	5	24
Sierra Leone .....	»	»	13
Soudan .....	4	»	32
Tanzanie .....	3	2	10
Zambie .....	»	4	26
<b>Total .....</b>	<b>45</b>	<b>27</b>	<b>266</b>

### III. — La coopération scientifique.

Dans le projet de budget de 1976, les crédits prévus pour la coopération scientifique s'élèvent à 26,3 millions de francs, soit une augmentation de près de 2 millions sur l'année précédente. Cette augmentation de 7,8 % est légèrement supérieure à celle des dépenses de coopération, mais les possibilités restent limitées, puisque ce secteur ne représente que 1,5 % de l'ensemble des crédits de la D. G. R. C. S. T.

### 1° Resserrement des actions en cours.

L'accroissement ne correspondant pas — de loin — au taux d'inflation, un grand nombre d'actions ont dû être resserrées, et celles qui venaient à expiration en 1975, notamment dans le domaine de la biologie, de la météorologie, de l'océanographie et de l'astrologie ne seront pas renouvelées.

Le rapport de l'an passé avait longuement étudié les différents aspects de la politique française de relations scientifiques. Ils sont importants, notamment, pour ce qui concerne la Communauté européenne : votre rapporteur se permet de vous renvoyer, à cet égard, à l'avis que notre collègue M. Fleury présentera au nom de votre commission sur le budget de la recherche scientifique, et qui contient une analyse de la *coopération scientifique européenne*. Pour ce qui concerne les autres régions, les indications générales qu'il avait données en 1975 restent, à peu de choses près, valables pour 1976.

Toutefois, en dépit de ce resserrement, la France n'a pas hésité à ébaucher plusieurs actions de coopération avec de nouveaux partenaires. C'est ainsi, notamment, que *notre coopération scientifique s'ouvre de plus en plus largement vers l'Asie*, où l'Inde, le Japon, la Chine sont nos interlocuteurs principaux.

### 2° De nouveaux partenaires en Asie.

a) Avec l'Inde, la mise en œuvre du programme biennuel d'échanges et de coopération scientifique arrêté en avril 1973 et orienté vers la physique du solide, la chimie, l'électronique, l'informatique et la biologie animale se poursuit dans des conditions satisfaisantes. Des contacts intéressants se développent également dans les secteurs de pointe ;

b) Sur la base de l'accord-cadre de coopération scientifique et technique signé avec le Japon le 2 juillet 1974, des programmes d'application ont déjà été mis au point entre le C. N. R. S., l'I. N. S. E. R. M. et leurs correspondants japonais. La dernière réunion de la commission mixte en juin 1975 a consacré après un démarrage assez lent, une étape satisfaisante dans le développement de cette coopération et permis, en outre, de dégager de nouvelles possibilités d'actions communes s'agissant en particulier de la recherche sur ces nouvelles sources d'énergie ;

c) Avec la *Chine*, les relations dépassent parfois, maintenant, le stade des missions à caractère exploratoire pour déboucher sur des contacts assez réguliers dans les domaines de l'agronomie et de la médecine, ou même sur des programmes systématiques d'échanges avec le C. N. R. S. ;

d) Avec le *Brésil*, les relations scientifiques s'accompagnent de contacts dans les secteurs technologiques de pointe (espace, atome, informatique) et permettent d'explorer des secteurs nouveaux : énergie solaire ;

e) Des relations s'organisent enfin avec certains pays en voie d'industrialisation et qui se montrent soucieux de promouvoir leur développement scientifique national. Nous avons ainsi encouragé la venue en France de stagiaires indonésiens qui suivent une formation spécialisée auprès du C. N. E. S., en particulier pour la télé-détection des ressources naturelles, du Commissariat à l'Énergie atomique et du Centre national d'exploitation des océans. Le 24 juin 1974, la première Commission mixte scientifique franco-algérienne, réunie en exécution de la Convention franco-algérienne du 11 janvier 1973, a sélectionné des projets de coopération précis intéressant la recherche agronomique, l'écologie des zones arides, la médecine et la biologie qui commencent aussi à s'instaurer avec nombre de pays (Iran, Arabie saoudite, émirats) détenteurs de capitaux et soucieux autant d'acquérir la maîtrise de certaines technologies de pointe que de n'être pas exclus de l'essor éventuel de nouvelles sources d'énergie.

## CONCLUSIONS

La première remarque qu'amène en conclusion l'examen du projet de budget de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques est **l'insuffisance de l'augmentation des crédits**. Certes, ceux-ci passent de 1 297 millions de francs en 1975 à 1 426 millions en 1976, mais cet accroissement de 128 millions ne représente qu'une augmentation de 9,8 %, bien inférieure à la hausse générale des prix — et nettement inférieure, aussi, à la hausse du budget de l'Etat (13,1 %).

Cette augmentation en chiffres absolus équivaut donc, en valeur réelle, à une sensible **diminution**. De plus, la part de la Direction générale dans le budget du Ministère des Affaires étrangères — qui ne représente lui-même que 1,05 % du budget de l'Etat — baisse de 48,8 % l'an passé à 47,9 % cette année. C'est dire que la D. G. R. C. S. T. disposera, en 1976, dans l'ensemble, de **moyens plus réduits** qu'en 1975. Ses possibilités d'intervention seront donc moindres, et les mois qui viennent verront, dans plusieurs domaines, un **resserrement de son action**.

Dans cette conjoncture, des choix doivent être faits, en particulier entre les deux principales catégories d'interventions de la D. R. G. C. S. T. : « diffusion » et coopération. *Les dépenses de la coopération demeurent les plus importantes* : elles s'élèveront, en 1976, à plus de 697 millions de francs, soit près de la moitié du budget de la Direction générale ; mais elles n'augmentent que de 7,7 % par rapport à 1975, ce qui fait que l'on assistera en fait à une **diminution des actions de coopération**, qui se traduit immédiatement par la baisse sensible du nombre de coopérants. *Les crédits de la diffusion et des échanges culturels*, de leur côté, dépasseront 610 millions de francs, soit 42,5 % du budget, contre 547 millions l'an passé, ce qui représente un accroissement de 11,5 % : celui-ci permettra tout juste le **maintien des moyens de diffusion**, notamment des effectifs du personnel enseignant et des dépenses nécessaires au fonctionnement des établissements français de l'étranger.



*Tout en regrettant le resserrement de la coopération, votre rapporteur pense que s'il fallait absolument faire un choix, celui-ci a été judicieux. Il importait en premier lieu, en effet, de maintenir nos moyens d'actions culturelle, et particulièrement les crédits affectés à l'enseignement français.*

Ce maintien est d'autant plus important que la D. G. R. C. S. T. exerce à cet égard une action encore insuffisante, dans plusieurs domaines. *En Europe occidentale*, la langue française apparaît en nette régression ; votre rapporteur a déjà plusieurs fois fait observer que nous sommes en train de « perdre la bataille du français à nos frontières mêmes », dans la Communauté européenne ; une action énergique s'impose, notamment en Allemagne fédérale. *L'Amérique latine* demeure relativement négligée alors que dans presque tous les pays, on y souhaiterait une présence française plus active. Enfin, si les moyens des lycées et collèges « traditionnels » sont renforcés, surtout par une revalorisation des salaires, rien n'indique qu'une action nouvelle soit enfin engagée en faveur des écoles qui en ont le plus besoin, les cent « petites écoles » françaises de l'étranger.

Le Ministère des Affaires étrangères persiste en effet à considérer que ces écoles ne relèvent que très accessoirement de ses responsabilités, puisqu'elles reçoivent une (maigre) subvention du Ministère de l'Education. Les professeurs n'y sont détachés qu'en nombre infime, et à part quelques interventions ponctuelles, notamment au Moyen-Orient, aucun crédit d'investissement n'est prévu pour elles. *Il existe là une situation que votre commission déplore, et qui doit être modifiée.* Puisqu'il semble s'agir d'un conflit de compétence entre deux ministères, il a été fait appel au Premier Ministre. Celui-ci a promis que, dans le cadre d'un groupe de travail qui doit se réunir dès le début décembre sur « les conditions de vie des Français de l'étranger », ce problème serait examiné sous tous ses aspects.

Un autre point noir dans le projet de budget de 1976 concerne **les émissions radiophoniques vers l'extérieur**. On sait qu'après l'éclatement de l'O. R. T. F., toutes les possibilités existantes ont été concentrées sur l'Afrique et le Moyen-Orient, la voix de la France n'étant plus entendue nulle part ailleurs dans le monde.

Si notre pays est mal équipé pour les ondes moyennes, il possède par contre un matériel suffisant pour les ondes courtes. Or, les émetteurs ne sont pas utilisés à plein temps.

Des crédits modiques auraient permis qu'ils le soient : ces crédits ne figurent pas dans le projet de loi de finances. Bien au contraire, *vo*tre rapporteur a constaté que les dotations budgétaires ne permettent même pas de maintenir les émissions actuelles, déjà si réduites ; il lui a été indiqué que des contributions complémentaires viendraient d'autres départements et notamment du Ministère de la Coopération. *Vo*tre commission souhaite que toutes les assurances lui soient données à cet égard ; elle s'oppose, en effet, à toute nouvelle réduction et préconise la reprise sur une plus large échelle des émissions vers l'étranger.

Enfin, on peut s'interroger sur le « **redéploiement** » que la D. G. R. C. S. T. assure avoir pu effectuer à la suite des événements d'Indochine, et de l'éviction de nos missions culturelles du Cambodge et du Viet-Nam. Certes, une partie importante des crédits réservés à ces deux pays a été répartie dans d'autres régions ; mais la majorité du personnel devenu disponible n'a pas pour autant reçu une autre affectation à l'extérieur : les enseignants auraient pourtant été très utiles ailleurs, et notamment dans les écoles françaises ! En fait, les crédits ainsi « libérés » ont permis à la D. G. R. C. S. T. de poursuivre les actions entreprises sans que la récession de ses moyens se fasse trop sentir. On peut se demander ce qu'il en serait advenu sans ces tragiques événements. Et ce n'est pas sans quelque tristesse que l'on constate que le maintien de notre action culturelle dans le monde n'a été rendu possible que par la perte, peut-être irrémédiable, de notre principal foyer d'influence en Asie. En fait, il n'y a pas eu redéploiement, mais repli du personnel et redistribution des crédits.

Un véritable « redéploiement » serait pourtant souhaitable. Mais *vo*tre commission pense que, loin d'être la conséquence de circonstances fortuites, il devrait procéder d'une volonté politique mûrement réfléchie, et avoir pour but d'assurer une répartition plus complète et plus équitable de notre effort. Mais il faut noter, dès à présent, que si la dotation budgétaire du Ministère des Affaires étrangères n'est pas très nettement augmentée l'an prochain, notre action culturelle, scientifique et technique à l'extérieur ne pourra pas être maintenue à son niveau actuel.

Lors de l'examen du projet de budget de la D. G. R. C. S. T. par votre Commission des Affaires culturelles, votre rapporteur, après en avoir montré les aspects relativement satisfaisants dans

la difficile conjoncture actuelle, a noté qu'il comportait plusieurs faiblesses : le caractère illusoire du « redéploiement » ; un certain déséquilibre entre les actions entreprises ; et quelques choix contestables. Mais votre rapporteur a surtout souligné deux points noirs qui rendent difficile l'approbation de ce budget : *l'absence de toute prévision pour une aide substantielle aux écoles françaises de l'étranger, et la situation lamentable des émissions radiophoniques vers l'étranger.*

Au cours de la discussion qui a suivi, plusieurs commissaires ont remarqué que le Gouvernement avait pris conscience de ces problèmes, et que le Premier Ministre cherchait à les résoudre par la convocation d'un groupe de travail qui doit se réunir dans les jours prochains.

Dans ces conditions, et dans l'espoir d'un résultat positif, la majorité de la commission, tout en s'associant aux extrêmes réserves formulées par son rapporteur, a décidé de donner un **avis favorable** à l'adoption du projet de budget pour 1976 de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques du Ministère des Affaires étrangères.